LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE,

OUVRAGE PERIODIQUE.

TROISIÈME ANNÉE.

JANVIER.

AVIS. La collection du *Memorial*, pour 1824 et 1825, y compris plusieurs brochures supplémentaires, toujours à 30 fr. (40 fr. pour l'étranger) par la poste, se vend 24 fr. prise au bureau du journal.

N. B. *La souscription ne se faisant qu'à dater du 1er janvier ou du 1er juillet (pour un ân ou pour six mois), expire donc à la fin de décembre ou de juin, et le numéro qui vient après ce terme doit ne compter que pour l'abonnement subséquent.*



A PARIS,

AU BUREAU DU MÉMORIAL CATHOLIQUE,

RUE CASSETTE, N° 35.

M DCCC. XXVI

Imprimerie de GUEFFIER, rue Guenegaud, n° 1.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LA PREMIÈRE LIVRAISON DU CINQUIÈME VOLUME.

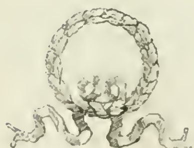
LE
MÉMORIAL
CATHOLIQUE.

LE MÉMORIAL CATHOLIQUE,

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

TROISIÈME ANNÉE.

TOME V.



A PARIS,

AU BUREAU DU MÉMORIAL CATHOLIQUE,
RUE CASSETTE, n°. 35.

IMPRIMERIE DE GUEFFIER,
Rue Guénégaud, n°. 31.

M. DCCC. XXVI.

LE MÉMORIAL CATHOLIQUE.

JANVIER 1826.

INTRODUCTION.

Une année vient de finir, léguant à celle qui commence un abondant héritage d'extravagances, de crimes et de malheurs. En tracer le tableau seroit utile, non pour éclairer (car aujourd'hui rien n'éclaire), mais du moins pour justifier la prévoyance qui les avoit devinés, et le zèle qui les avoit annoncés dans l'espoir de les prévenir.

Mais il faudroit avoir conservé plus de liberté d'esprit, et n'avoir pas été, comme nous, trop long-temps distraits des malheurs publics par de profondes afflictions particulières, pour pouvoir interroger les jours écoulés, et rappeler avec ordre les événements qui ont marqué leur passage. Plus tard, peut-être, nous essaierons de remplir cette tâche, maintenant au-dessus de nos forces; aujourd'hui, nous nous bornerons à jeter un coup-d'œil sur le passé et sur le présent.

Les événements ont été graves, multipliés, et surtout rapides. On devoit s'y attendre : quand on tombe de haut, plus on parcourt d'espace et plus la chute s'accélère; c'est une loi du monde physique, qui s'applique également à l'ordre moral. L'Europe en fait aujourd'hui l'expérience, et la France en subit plus particulièrement la rigueur. De toutes parts les faits s'accumulent et se pressent; les hommes se dépêchent, la Providence aussi se hâte, et tout annonce un prochain dénouement. Ceux qui le croyoient encore éloigné, et dont l'égoïsme se seroit

peut-être contenté d'une tranquillité publique *viagère*, commencent à s'étonner, à se troubler. « La révolution n'est pas » prête, disoient-ils; le temps de son triomphe n'est pas si pro- » che; il lui manque encore ceci, elle attend encore cela. » Et voilà qu'ils s'aperçoivent qu'elle n'attend plus rien, que rien ne lui manque plus, et que, maîtresse du temps, il ne lui reste qu'à choisir son jour et à ordonner son triomphe.

Il faut, au reste, lui rendre justice et reconnoître qu'elle a déployé une activité merveilleuse, une rare habileté. Il est vrai que ceux qui devoient l'arrêter l'ont bien poussée, que ceux qui l'auroient dû combattre l'ont loyalement servie. Mais si c'est du bonheur, ce bonheur-là est encore du talent; car endormir ses surveillans, séduire ses gardiens, corrompre ses juges, suppose de l'adresse, de l'audace et de l'argent : trois choses qui, aujourd'hui, constituent essentiellement ce qu'on appelle *une haute supériorité morale*.

La révolution, qui a quelquefois commis des fautes, mais qui n'a jamais commis de fautes *perdues*, parce que, les ayant toujours aperçues, retenues et méditées, elle les a toujours fait tourner au profit de son expérience, la révolution a compris que des complots partiels, d'obscures émeutes, de mesquines révoltes étoient des moyens usés, et désormais plus nuisibles qu'utiles à sa cause. Déjà, ses derniers essais dans ce genre, mal calculés dans leur principe, mal conduits dans leur exécution, avoient manqué la compromettre, non pas en la rendant odieuse (comme l'ont si ingénieusement prétendu de profonds publicistes), mais, ce qui est bien plus fâcheux, en la rendant ridicule, et surtout en refroidissant le zèle, en éteignant l'ardeur des frères et amis, auxquels le supplice de quelques-uns des leurs avoit pu faire croire qu'on couroit encore quelque risque à conspirer contre une monarchie. Il fut donc reconnu que dépenser le sang en détail étoit une mauvaise spéculation, et que dans un Etat, dont les destinées sont confiées à la police, il y auroit imprudence et maladresse à attaquer avec les sabres de

quelques soldats ivres, ou les poignards de quelques coupe-jarrets à gages, une société essentiellement riche de mouchards et forte de gendarmes.

Cette réflexion éclaira la révolution et devint pour elle une source féconde de lumières nouvelles. Paralysée dans sa force physique, il lui fallut nécessairement examiner ses ressources morales; dès ce moment, elle découvrit le véritable secret de sa vocation et mesura toute l'étendue de sa puissance. Dès-lors aussi elle changea entièrement de conduite, de ton et de langage. De matérielle qu'elle étoit, elle devint tout intellectuelle. C'est aux esprits seuls qu'elle s'adressa. Il ne fut plus question de se révolter contre les lois, mais seulement de les interpréter; l'ordre ne fut plus de crier à haute voix *à bas Dieu, à bas les Rois*, mais de saper sourdement l'autel et le trône. La corruption remplaça l'insurrection et devint à son tour le plus saint des devoirs. Au lieu de proclamations impériales et de cocardes tricolores, on sema des romans impies et des livres obscènes: Rousseau prit la place de Berton, et Voltaire fut substitué au roi de Rome.

En même temps, on remua à la fois toutes les passions, tous les intérêts. On fit un appel général aux ambitions et aux mécontentements, aux haines et aux affections, aux regrets et aux désirs, aux souvenirs et aux espérances. On chercha à endormir la vieillesse malheureuse et fatiguée, en lui montrant dans le présent quelques jours d'un repos trompeur, et dans l'avenir une aumône plus trompeuse encore. On fit entendre à l'âge mûr les mots magiques de fortune, de crédit, d'industrie, d'opulence; et pour l'attirer dans le piége, on jeta un pont d'or sur le gouffre de l'agiotage. A la jeunesse, on promit l'indépendance, le pouvoir et la volupté; et l'on prépara pour l'enfance même des séductions qu'elle sût comprendre, et des poisons qu'elle pût goûter.

Cette manière *morale* de conspirer présente deux grands avantages sur une attaque à force ouverte. Et d'abord, elle est plus

adroite et surtout moins périlleuse. Insaisissables, parce qu'ils sont à la fois partout et nulle part, les conspirateurs marchent en paix et le front levé au milieu de la société dont ils préparent la mort; ils n'ont ni à prévoir ni à redouter ces chances innombrables qui, si souvent, ont fait avorter les complots les plus habilement ourdis. Eh que craindroient-ils? la trahison d'un faux frère ou le remords d'un complice? Mais tout ce qu'ils font est public; tout le monde le sait; on leur en parle, et ils en conviennent. Bien plus, leurs journaux, leurs brochures, leurs livres le racontent à l'univers. Or, lorsqu'une conspiration est imprimée, que la souscription est ouverte, et qu'on l'offre, in-douze ou in-octavo, à la curiosité des amateurs, ce doit être, pour les conjurés, un puissant motif de tranquillité et le gage assuré d'un heureux succès

Le second avantage, c'est de pouvoir, au moyen de ce calme apparent, endormir le gouvernement, que les révolutionnaires savent être naturellement très enclin au sommeil. « Voyez, lui » disent-ils, comme nous sommes devenus paisibles! plus d'é» meutes, plus d'attroupements, plus de cris séditieux : nous » avons même laissé passer le sacre sans bouger. En paix avec » toutes les autorités, nous n'insultons plus les fonctionnaires » publics, sauf, de temps en temps, les évêques et les curés; » mais c'est là une des libertés de notre Église gallicane. A cela » près, vous n'entendez seulement pas parler de nous. On vous » l'a dit avec raison, *nous avons donné notre démission.* » Et là-dessus, les gouvernants de les croire et presque de les remercier, puis de s'applaudir en eux-mêmes de leur haute sagesse et de leur prudente modération, qui a guéri toutes les plaies, fermé tous les abîmes, et replacé la monarchie sur des bases inébranlables.

Et qu'on n'essaie pas de les tirer de cette prodigieuse sécurité; car, seuls à ne pas voir ce que tout le monde voit autour d'eux, enfoncés dans la routine d'une administration toute matérielle, et devenus eux-mêmes presque matière, ils ne croient qu'à ce qui

peut être touché avec la main. Ainsi, tant que leur police ne les avertit pas qu'une réunion d'hommes suspects s'assemble, la nuit, en secret, en tel lieu; tant qu'on ne leur dénonce pas un amas d'armes cachées ou une fabrique non patentée de cocardes et de drapeaux; tant enfin qu'ils ne voient pas d'*œillets rouges* aux boutonnières ou d'*épingles noires* aux cravattes, tout va bien; ils sont tranquilles, et ils nous engagent à l'être. Que si vous leur parlez morale ou politique, ils vous répondront commerce ou industrie; si vous leur signalez l'effroyable corruption des mœurs publiques et privées, ils vous raconteront la prospérité de la bourse et de la banque; si vous leur montrez les églises tombant en ruines et le sanctuaire se dépeuplant, ils vous feront voir les théâtres qui s'élèvent et l'accroissement du Conservatoire; si, dans la capitale, sur les vingt-deux mille naissances annuelles, vous comptez *sept mille* enfants du crime, ils vous citeront, sur cent mille ménages, quinze mille qui payent douze cents francs d'impôts; si vous leur présentez l'effrayante liste des *deux mille huit cent huit* suicides qui, en moins de huit ans, ont ensanglanté Paris, ils vous présenteront les registres de l'octroi et les tableaux de la régie; enfin si vous leur nommez les *trois millions* de livres corrupteurs qui empoisonnent la France, ils vous opposeront les cinq millions de francs que leur rapportent les jeux, la loterie, les boues et les prostituées.

Maintenant on peut aisément concevoir le parti que la révolution a dû tirer d'un semblable aveuglement, et l'on comprend comment, libre d'attaquer la société dans sa religion, dans ses institutions, dans ses mœurs, c'est-à-dire dans tout ce qui est indifférent aux hommes en pouvoir, elle est parvenue, en respectant l'unique objet de leurs sollicitudes, à les enfoncer de plus en plus dans leur apathie administrative et dans leur matérialisme financier.

Enhardie par ses succès en Europe, la révolution a étendu son vol jusqu'en Amérique. Elle a pensé que, si elle parvenoit à s'en rendre maîtresse, elle pourroit un jour, en précipitant

le nouveau monde sur l'ancien, consommer la conquête de l'univers. Elle a donc commencé par séparer les colonies des métropoles; et en établissant leur indépendance sur la révolte et le parjure, elle a ainsi jeté adroitement un crime dans les fondements de ces nouveaux états, comme, sous la première pierre d'un édifice, on dépose l'effigie du fondateur.

Ce premier triomphe obtenu, elle s'en est allée semant partout des constitutions républicaines et des bibles protestantes, parce qu'elle sait que les constitutions sont à la société politique ce que le protestantisme est à la société religieuse : un poison, qui d'abord ôte la raison, et finit par donner la mort.

Mais il restoit un dernier pas à faire. C'étoit peu d'avoir soustrait des sujets à l'autorité des rois; le coup de maître, c'étoit d'obtenir que la légitimité *légitimât* la rébellion qui la dépouilloit. En concevoir seulement la pensée auroit pu paroître une folie: en l'essayant, la révolution a donné la mesure de sa pénétration, et en réussissant elle nous a révélé le secret de sa force. En Espagne, il est vrai, elle n'a pu encore se faire écouter: c'est un pays sauvage, où il y a des moines, et où l'on ne trouve ni pairs, ni députés; mais en Portugal, où règne le roi d'Angleterre; mais en Angleterre, où règne la révolution; mais en France, où la révolution et l'Angleterre exercent à l'envi leur influence, la révolte a trouvé d'éloquents avocats, de puissants protecteurs; et tandis que le républicain Boyer portoit la santé de *Charles X le libéral* (1), un ministre du roi de France entendoit, à sa table, trois nègres boire à la santé de Boyer le légitime. Il est vrai que cent cinquante millions ont été *promis*, en retour, par la révolution : c'est, suivant son estimation, ce que vaut le sang des colons égorgés.

Cependant il ne faut pas croire qu'entièrement absorbée par

(1) Les journaux *du ministère*, dans la relation *officielle* qu'ils ont donnée des fêtes d'Haïti, ont rapporté, *sans observations*, ce toast insolent. Si ce blasphème n'avoit pas été purifié en passant par des plumes *si royalistes*, nous n'aurions pas osé le transcrire ici.

ces grands intérêts, la révolution néglige les détails. Comme César, elle suffit à tout ; rien n'échappe à son attention, et dans tout ce qui arrive, elle saisit avec un instinct merveilleux la circonstance qui peut lui être favorable. Pour le prouver, nous citerons quelques faits.

Par exemple, on soumet à l'investigation des magistrats les paroles qu'elle dépose dans ses deux journaux favoris. Pensez-vous qu'elle s'en effraye ? Bien loin de là : où l'on croyoit voir un danger pour elle, elle, au contraire, ne voit qu'un scandale, c'est-à-dire un triomphe. Au lieu de défendre ce qu'elle a dit, elle attaque ce qu'ont fait les papes et les jésuites ; et ce nouveau genre de justification devient, en effet, un *des considérants* de son absolution.

Des questions théologiques dormoient dans des controverses presqu'oubliées. La révolution les réveille pour aigrir, pour diviser les esprits : elle et les siens prennent parti dans la discussion ; ils prêchent, ils dogmatisent ; et dans le siècle de l'indifférence religieuse, ce singulier spectacle nous est donné, de voir des hommes qui ne croient pas en Dieu, se faire les champions des prétendues libertés d'une Eglise qu'ils voudroient anéantir, et se constituer, d'office, les défenseurs du pouvoir temporel des rois, qu'ils travaillent à détrôner (1).

(1) Ce qui est peut-être plus singulier encore, c'est que des personnes, que leur costume, leur caractère, leurs fonctions et leur âge devroient faire supposer prudentes et instruites, ont aidé de tous leurs efforts au succès de cette jonglerie révolutionnaire, en se montrant obligeamment saisies des mêmes sollicitudes pour les couronnes que la Tiare menace, et en se rendant ainsi les échos chrétiens des doléances hypocrites de l'impiété ; et à cette occasion, nous remarquerons aussi que ce sont des écrivains *laïcs* qui ont envisagé cette question sous son véritable point de vue. *La Quotidienne* a donné, sur ce sujet, trois excellents articles (j'entends parler de ceux *qui n'étoient pas signés*) ; l'un étoit de l'illustre auteur de la *Législation primitive* ; les deux autres, quoiqu'ils ne fussent pas de lui, lui ont été attribués ; et c'est assurément le plus bel éloge qu'on en pouvoit faire, et aussi le plus justement mérité.

Un nouveau pontife monte sur la chaire de saint Pierre. A son avénement, l'Eglise ouvre à ses enfants les trésors de sa miséricorde. C'est pour toute la chrétienté une époque de bonheur et d'allégresse. A l'aspect de cette joie catholique, Satan rugit de fureur ; et, de l'écume qui tombe de sa bouche, la révolution écrit, contre le vicaire de Jésus-Christ, d'exécrables blasphèmes, qui, dans quelques procédures à venir, se changeront peut-être encore pour elle en *circonstances atténuantes*. (1)

Enfin, un homme de Waterloo meurt. Aussitôt elle fait un appel à la douleur, un appel à l'enthousiasme, et toutes les bourses libérales s'ouvrent. Les souscripteurs accourent en foule ; il y a des banquiers qui donnent jusqu'à *cinquante mille* francs, et des princes jusqu'à *dix mille*. On vote un monument ; les plans, les projets abondent, et l'on n'a plus qu'à désigner le lieu. Lequel choisira-t-on ? on l'ignore encore ; mais peut-être sera-ce la Place Louis XV : l'emplacement est vacant. Ainsi, tout sert à la révolution, même la mort des siens ; et jusque dans leurs funérailles, elle trouve l'occasion d'*un dénombrement*.

Nous n'avons pas cru inutile de signaler à l'attention publique cette direction nouvelle qu'a prise la révolution, et qui, ce nous semble, n'avoit pas encore été suffisamment observée ; non que nous croyions qu'on la poursuivra là plus qu'on ne l'a poursuivie ailleurs ; mais si l'on ne peut espérer de savoir où la combattre, c'est toujours quelque chose de savoir où la trouver. Peut-être aussi ces réflexions tireront-elles de leur bénigne léthargie quelques-uns de ces hommes qui ne s'éveillent que lorsqu'on sonne le tocsin, et qui ne voient de danger que lorsqu'ils entendent le canon. Pour ménager leur conscience délicate, nous n'avons nommé personne (car aujourd'hui nommer seulement est un manque de charité, tant il y a de noms qui sont des injures !) mais nous avons cité des chiffres et

(1) Voyez et lisez, si vous en avez le courage, les articles du *Constitutionnel* sur la Bulle du Jubilé.

des faits, parce que, dans ce siècle, les chiffres et les faits sont, après l'or, les argumens les plus irrésistibles que nous connoissions. Nous désirons sincèrement qu'ils produisent quelque impression sur leur esprit; nous désirons que, du moins, ils leur fassent entrevoir qu'un Etat peut avoir de plus fermes appuis que des bayonnettes et de plus redoutables ennemis que la poudre à canon; que l'exact recouvrement de l'impôt n'est pas un signe infaillible de prospérité, et que ceux qui, comme nous, aiment leur pays d'un amour véritable, peuvent, sans être taxés d'exagération ou de folie, lui souhaiter autre chose encore qu'une armée de deux cent mille hommes et un budjet d'un milliard.

Le comte O'Mahony.

Observations de m. de Bonald, sur les arrêts rendus par la cour royale, dans le procès du *Constitutionnel* et du *Courrier Français*.

Quoique ces Observations aient déjà paru dans la *Quotidienne*, le *Mémorial* a dû aussi les publier : on ne sauroit trop faire connoître les réflexions de l'illustre auteur de la *Législation primitive*, sur un objet aussi important.

« Quand l'État est en péril, les sujets se rallient autour du chef de l'État, et attendent leur salut de sa fermeté et de sa vigilance; quand l'Église est en péril, les fidèles se rallient autour du chef de l'Église, spécialement chargé de sa conservation. C'est là tout l'*absolutisme* et tout l'*ultramontanisme* contre lesquels on déclame aujourd'hui avec tant d'acharnement, et dont ceux qui troublent l'État et l'Église par leurs écrits impies ou séditieux, sont l'unique cause.

» Cette disposition des esprits est si nationale, que partout où une réunion d'hommes sous une autorité quelconque est exposée à quelque

danger, elle invoque la protection de cette autorité, et si l'on pouvait supposer des hommes réunis pour une fin commune sans chef pour les diriger dans des circonstances difficiles, le besoin et le danger en susciteraient un.

» Des journaux qui semblent avoir pris l'édifice social à démolir, comme un entrepreneur prend à bâtir un édifice matériel, ont tenu depuis long-temps un registre exact de tout ce qui a pu échapper dans toute la France à la simplicité de quelques ministres de la religion, au zèle peu mesuré de quelques autres, à l'ignorance de ceux-ci, à la faiblesse de ceux-là; des crimes jugés par les tribunaux ont été rappelés; des anecdotes scandaleuses aussitôt démenties ont été répétées; des écrits profondément ignorés ont été cités : le tout, à ce qu'on assure, pour l'édification des fidèles et le plus grand avantage de la religion.

» Un digne magistrat chargé de la défense de la société n'a pu comprendre qu'un moyen de rendre la religion plus respectable fût de diffamer ses ministres, et a accusé devant les tribunaux de *tendance* irréligieuse ces réformateurs d'une nouvelle espèce. Les deux journaux incriminés ont été acquittés sous la recommandation, extrajudiciaire et de pure courtoisie, d'être plus circonspects à l'avenir. La cour n'a trouvé dans l'un des deux que des choses innocentes; dans l'autre, elle a trouvé des choses blâmables qu'elle n'a cependant pas blâmées, et qui n'ont attiré sur l'auteur aucune qualification, quoique cette même cour, l'année dernière, eût qualifié bien d'avance un homme d'un nom honorable, dont elle avait trouvé aussi la conduite blâmable.

» L'arrêt qui a mis hors de cour le journal innocent a été accueilli par le public avec des applaudissemens de théâtre; l'arrêt qui a également relaxé ce journal blâmable a été reçu de ce même public avec le silence de la consternation, tant, dit sérieusement un journal, le public a de respect et de crainte pour les organes de la loi! et des *chut! chut!* répétés ont averti des auditeurs peu avisés, qui voulaient applaudir à ce qu'ils croyaient de l'indulgence, qu'ils n'y entendaient rien, et qu'un arrêt qui trouvait des articles blâmables dans *le Courrier français* était un acte d'une excessive sévérité.

» Comme les journaux incriminés ne se sont chargés que d'épurer la religion, ils n'ont, de tous les corps de l'État, épluché que le clergé, et encore individuellement, à cause sans doute que la vie privée d'un ecclésiastique n'a pas droit aux mêmes égards que la vie privée d'un

autre citoyen. Mais s'ils avaient voulu réformer, par exemple, la magistrature et s'égayer sur le compte des magistrats, assez nombreux en France pour que quelques-uns eussent pu prêter le flanc à la calomnie ou à la médisance, il est permis de croire que la cour aurait trouvé dans ces articles une *tendance* bien marquée à décrier et à avilir la magistrature, et que les journaux n'en auraient pas été quittes pour la recommandation amicale d'être à l'avenir plus circonspects.

« Comme il ne s'agissoit que de la religion, et encore de la religion catholique, les journalistes incriminés ont été donc renvoyés à leur atelier blancs comme neige ; et cependant je ne crains pas d'avancer que les écrits impies, contre lesquels le célèbre avocat-général Séguier s'élevoit avec tant de force dans ses éloquens réquisitoires, étoient moins perfides et surtout moins répandus que les articles blâmables ou non blâmés des deux journaux. Les philosophes attaquoient la religion dans sa puissance ; nos libéraux l'attaquent dans sa foiblesse, et portent le fer et le feu dans des plaies encore saignantes ; et ces deux journaux, avec leurs abonnés payant ou gratuits, distribués tous les jours jusque dans les cabarets à bière, ont plus de lecteurs dans un an, que Voltaire, qui n'étoit lu que dans les salons, n'en a eu dans toute sa vie.

« Les motifs de l'arrêt qui absout l'un et l'autre journal, sont pris du danger que courent aujourd'hui les libertés de l'Eglise gallicane. Ce n'est pas que les membres du clergé, contre lesquels étoient dirigés les articles des deux journaux, eussent été accusés d'avoir dit ou fait quelque chose contre les libertés de notre Eglise ; je crois même qu'il étoit question, pour quelques-uns, de libertés d'une toute autre espèce : mais ce sont d'autres personnes, ecclésiastiques ou laïques, qui montrent peu d'attachement et de respect pour les maximes gallicanes ; en sorte que les journalistes incriminés ont présenté, et que la cour a accueilli, comme moyens de justification ou d'atténuation des délits qui leur étoient imputés, d'autres délits commis par d'autres ; ce qui ressemble un peu à la défense d'un homme cité en police correctionnelle pour avoir cassé les carreaux de vitre du rez-de-chaussée d'une maison habitée par plusieurs locataires, qui allégua, comme moyen de justification, qu'on lui avoit jeté de l'eau du quatrième.

« Encore si les libertés de l'Eglise étoient défendues par des écrivains qui pussent en parler sans faire de trop lourdes bévues ! mais que dire de ceux qui, croyant sans doute les noms de Bossuet et de Fénélon in-

séparables en doctrines théologiques comme ils le sont en mérite littéraire, font de Fénélon un ardent défenseur de ces libertés? Il est donc inutile que des écrivains du talent et de la probité de M. le cardinal de Beausset fassent des chefs-d'œuvre historiques, s'il est permis au premier ignorant, qui ne les a pas même lus, de donner un démenti aux faits les plus avérés. Fénélon étoit, au contraire, ultramontain, et l'on peut s'en convaincre en lisant le récit qu'il a fait de ce qui se passa à l'assemblée du clergé de 1682. C'est à présent aux protestants qui détestoient Bossuet, et aux philosophes qui admiroient Fénélon, à s'arranger entr'eux, d'après le gallicanisme de Bossuet et l'ultramontanisme de Fénélon, sur leur admiration et leur aversion. Le même écrivain qui a fait la *Vie de Fénélon* a fait celle de Bossuet. On peut voir dans celle-ci par quel motif et dans quelles circonstances Bossuet se chargea de la rédaction des quatre articles de la Déclaration du clergé, de laquelle il finit par dire : *Abeat quo libuerit;* « qu'elle devienne ce qu'elle pourra. » Mais, certes, il étoit loin de prévoir qu'elle deviendroit pour la religion, entre des mains ennemies, un instrument d'oppression et de ruine.

» Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ceux qui, avec une évidente mauvaise foi, feignent de croire que les ultramontains veulent soumettre le pouvoir civil au pouvoir religieux, ne disent rien des sectes ennemies du catholicisme, qui veulent soumettre le pouvoir religieux au pouvoir civil, et l'ont effectivement soumis partout où elles ont été dominantes, confusion de pouvoir aussi monstrueuse dans un sens que dans l'autre ; mais dont la dernière, celle qui met le pouvoir religieux sous la dépendance du pouvoir politique, plus facile que l'autre, parce qu'elle y trouverait peut-être les rois assez disposés, serait en même temps la plus dangereuse et la plus oppressive, puisque le pouvoir, qui dispose de la force militaire, auroit ainsi autorité sur les consciences, feroit de la religion ce qu'il voudroit, et tiendroit sous sa main le seul frein qui, selon Montesquieu, puisse réprimer les passions des maîtres de la terre.

» Les gallicans de nouvelle fabrique, qui sont tous des hommes supérieurs, traitent leurs adversaires d'hommes médiocres, et leur prodiguent un mépris pire, en vérité, que la censure qu'ils refusent au Gouvernement ; car de liberté de la presse et de tolérance ils n'en voudroient que pour eux.

» Cependant l'erreur dans laquelle tombent ceux qu'on accuse de vou-

loir le pouvoir absolu, politique ou religieux, est bien excusable, et presque involontaire. L'année dernière, les poursuites intentées en Italie contre les Carbonari devant les tribunaux autrichiens, révélèrent à toute l'Europe, par la voie des journaux, un secret qui résultoit et des papiers et des propres aveux des coupables. « *Les maîtres parfaits* (ainsi » s'appeloit le grade le plus élevé des sociétés secrètes), *les maîtres par-» faits recommanderont aux adeptes de propager partout les principes du » gouvernement représentatif, comme le plus sûr moyen de détruire la » religion et la monarchie.* » Des amis de l'une et de l'autre ont cru que le *Constitutionnel* et le *Courrier* avoient accepté ce legs, et s'étoient chargés de travailler au grand œuvre de la destruction ; et de là cette disposition assez naturelle à renforcer l'un et l'autre pouvoir, et à se rallier autour du chef de l'État et du chef de l'Église. Au reste, les libertés de l'Église gallicane, quand elles seront définies, et les maximes contraires, qui sont, les unes et les autres, tout-à-fait étrangères à la question de la confusion ou de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel, sont des opinions aussi libres pour ceux qui les défendent que pour ceux qui les attaquent, et l'on peut remarquer que ceux qui déclament contre le pouvoir absolu en politique, s'arrogent un pouvoir absolu sur les opinions. »

DE L'EXAGÉRATION

AU TEMPS PRÉSENT.

Nous sommes dans un temps où chacun prétend à la modération ; et cette vertu, dont l'idée autrefois se confondoit avec celle de force et de sagesse, est loin aujourd'hui d'exiger aucun effort de raison et aucune sorte de sacrifice. Ce qu'on appelle modération, c'est l'inaction, c'est la timidité, c'est l'apathie, c'est quelquefois la lâcheté : vertu commune, il faut en convenir ; mais quelle vertu !

Le siècle, à force d'indifférence sur toutes les choses morales et

essentielles, est parvenu à se créer une sagesse qui consiste uniquement à recevoir tous les événements qui surviennent, avec une tranquillité qui n'est ni du courage, ni de la résignation, ni de la prévoyance; qui est seulement de l'égoïsme. On considère si la corruption publique, si la dépravation des mœurs, si les révolutions humaines, peuvent être profitables au bien-être personnel; après cela on s'endort: voilà la modération.

Qu'au moment où tout le siècle est frappé de cette léthargie, quelques hommes généreux, pleins de foi, se mettent en présence de cette génération d'égoïstes; qu'ils déplorent l'affoiblissement des caractères; qu'ils osent voir dans la dégradation des esprits un signe effrayant de quelque grand changement prêt à survenir dans le monde; qu'ils reprochent aux peuples leurs impiétés, et aux rois leur immobilité muette; qu'ils aient le courage, lorsqu'ils ont part aux affaires publiques, de faire des efforts pour arrêter le désordre, ou de se mettre en avant pour le signaler: ces hommes, n'en doutons pas, passeront aussitôt pour des exagérés, pour des fanatiques, pour des insensés. Cela doit être: lorsque tout un siècle se renferme dans des habitudes de mollesse et des pensées d'intérêt, il faut bien qu'il tâche de flétrir par quelque nom odieux le petit nombre d'hommes qui portent plus haut leur esprit, et qui, éloignés de toute pensée d'égoïsme, ne sont préoccupés que des malheurs de l'humanité. Leur exemple seroit, autrement, une accusation trop amère contre l'abjection publique. Pour n'être donc pas trop humilié par leurs discours ou par leurs actions, on les fait passer pour des emportés, qui ignorent les choses de la vie, qui sont étrangers au mouvement de la politique, et qui ne font que porter le désordre dans un monde où il seroit bien plus nécessaire d'affermir la paix. Voilà ce qui se passe aujourd'hui; et nous-mêmes qui exposons si simplement des vérités si peu passionnées, nous sommes de ces fous qui bouleversent l'état, et l'on s'étonne qu'il n'y ait pas de peines à provoquer dans les tribunaux contre une exagération si insensée.

Puisque le siècle est ainsi fait, nous voudrions bien savoir comment il considère les hommes des anciens temps, les prophètes du peuple Juif, les défenseurs et les martyrs de la foi chrétienne, ces prédicateurs courageux, ces magistrats pieux, ces écrivains infatigables, dont les exemples et les discours sont proposés si souvent comme un modèle et comme un sujet d'émulation ou d'enthousiasme. Ils luttoient aussi contre les vices et la perversité. Leur voix retentissoit comme le tonnerre au milieu des désordres du monde. Quoi donc, n'étoient-ils que des fanatiques, et doit-on leur reprocher de n'avoir pas connu cette modération qui se modifie suivant les malheurs des temps, et qui a des tempéraments habiles pour les nécessités cruelles de la politique?

Si nous remontons aux anciens prophètes, nous les voyons souvent apparoître en présence des grands de la terre pour leur reprocher leurs bassesses : nous les voyons descendre sur les places publiques pour crier *Malheur! malheur!* aux peuples corrompus, aux peuples qui oublient Dieu, qui préfèrent leurs passions à leurs devoirs, et leur propre volonté aux enseignements de la religion. Ni la fureur d'une populace grossière, ni la colère des grands n'intimidoient leurs voix menaçantes; et ce qu'on appelle aujourd'hui de l'exagération, n'approche ni de la sainte hardiesse de leurs paroles, ni de la généreuse liberté de leurs actions. Si Dieu les envoyoit au milieu de nous, que diroient les sages du siècle?

Entendons les premiers disciples du christianisme en présence d'un monde dégradé par des vices abjects et par une philosophie superbe. « Il y aura, dit Saint-Paul à Timothée, des hommes amis » d'eux-mêmes, cupides, enflés, pleins d'orgueil, blasphémateurs, » rebelles à leurs parents, ingrats, pervers,... toujours recher- » chant la science, et jamais ne trouvant la science de la vérité... » Prêchez la parole de Dieu; pressez à temps, à contre-temps; » faites des instances, faites des reproches, en toute patience, » en toute doctrine. » Voilà bien, ce nous semble, cette exagé-

ration emportée qui ose lutter contre les passions et l'orgueil, et Saint-Paul ignoroit les détours et les ménagements de notre prudence si réservée et de notre modération si délicate.

Faut-il parler des chrétiens qui montoient sur les bûchers et descendoient dans les arènes pour y accuser, par le courage de leur martyre, l'infamie de leurs bourreaux et la cruelle lâcheté du monde? Certes, on peut dire aussi que c'étoient là des hommes exagérés dans leurs doctrines; et quelle exagération plus extrême le siècle présent pourroit-il trouver, que celle qui se dévoue aux supplices, et qui renonce à tout ce qu'il y a de plus séduisant dans les biens du monde, de plus enchanteur dans les voluptés, de plus doux dans les affections de la vie?

Mais ces exemples sont bien loin de nous, et la France, puisque nous voulons parler de l'état moral où elle se trouve, peut nous en offrir de plus récents. De tout temps le clergé français fournit de ces exagérés qui osent parler au monde le langage sévère du christianisme, tonner contre les vices des grands, accuser la foiblesse des rois et la perversité des peuples. Le recueil des délibérations des assemblées de nos évêques est un grand monument qui honore à la fois leur courage, et la religion qui l'inspira. Si la foi est livrée au mépris par des écrivains athées, aussitôt les évêques portent leurs plaintes aux pieds du trône, et lui rappellent, au nom de Dieu même, l'engagement qu'il a juré de protéger la religion. Si les mœurs publiques se dépravent, c'est pour eux un signe funeste, et ils se hâtent de reprocher aux grands leurs exemples, et de menacer l'état de malheurs extrêmes. Quel emportement ce seroit aujourd'hui que l'imitation d'un tel courage! Fénélon, qui osoit être sévère dans sa piété, plein de foi dans son langage, rigoureux dans sa soumission, et libre même aux pieds du trône, seroit un insensé aux yeux de notre siècle; et Bossuet, qui ne craignoit pas de se mettre en présence de Louis XIV pour le défendre contre lui-même, qui couroit au-devant de ce triomphateur pour le conjurer de ne pas ternir sa gloire par des scandales; Bossuet, ce

courageux adversaire de l'hérésie et de l'impiété, qui se multiplioit pour repousser les divers dangers de la religion, auroit-il entendu les conseils de cette sagesse de notre temps, qui cache le mépris sous le nom de la tolérance?

Nous ne parlons pas des grands prédicateurs qui ont illustré la chaire française. Mais à mesure que la philosophie fit des progrès contre la foi, on les vit s'armer de courage, et leurs discours doivent faire rougir notre pusillanimité. Le père Beauregard, qui couroit dans les églises de Paris, prophétisant la révolution, ne doit-il pas aujourd'hui être regardé comme un fanatique? « Oui, Seigneur, disoit-il, vos temples seront dépouillés et » détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte » proscrit. Mais qu'entends-je, grand Dieu! que vois-je? aux » saints cantiques qui faisoient retentir les voûtes sacrées en » votre honneur, succèdent des chants lubriques et profanes! » Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu » viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu » vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des saints, et recevoir » l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs! » A Versailles, prêchant devant le roi le dimanche de la Passion, en 1789, le hardi prédicateur s'arrêta tout-à-coup au milieu de son discours, et reprenant ensuite avec un ton de prophète, il jeta ces étonnantes paroles dans l'assemblée tout émue: « France, France, » France!... ton heure approche, tu seras bouleversée, con- » fondue. » Ce prêtre évidemment étoit fou, et ne sait-on pas aujourd'hui qu'il voyoit des fantômes, et que son imagination l'emportoit dans les excès d'un vrai délire?

Toutefois, on avoit entendu des magistrats, des écrivains, des philosophes prophétiser des choses semblables. Leibnitz, dès le commencement du siècle, avoit aperçu une race d'hommes capables de se jeter tête baissée dans les révolutions. L'illustre et vertueux Séguier avoit signalé les fureurs d'une secte impie et audacieuse, qui marchoit, tête levée, au renversement des trônes; et Lefranc de Pompignan avoit osé accuser les écrits de cette

secte en présence de l'Académie française, et faire entendre les accents d'une voix fidèle à Dieu, dans le lieu même où dominoit l'autorité des impies. Mais, au prix de notre sagesse moderne, c'étoient là des insensés; et pouvoient-ils espérer d'arrêter par leur langage l'entraînement des doctrines nouvelles? Que ne cédoient-ils plutôt au torrent? C'est ce qu'on a osé dire des infortunés que la révolution française a brisés sur son passage; ils auroient dû marcher avec elle pour n'en être pas renversés. Voilà notre modération. Il faut se joindre aux impies, aux sectaires, aux meurtriers, pour n'être point accusés d'exagération; et si les victimes des révolutions ont été fidèles à leur devoir, voilà les révolutions justifiées; elles ne frappent que les imprudents qui ne savent pas leur obéir.

Mais peut-être les exemples des temps passés sont choquants pour la raison du temps présent. Ce qui étoit généreux autrefois est peut-être aujourd'hui de la folie. Les hommes sont devenus graves, ils entendent la modération d'une façon nouvelle, et après tout il faut bien se plier aux idées qui dominent dans le temps où l'on vit, et respecter les habitudes publiques même lorsqu'on refuse de s'y soumettre.

Alors je demande au siècle comment il entend l'exagération. Nous voyons dans l'Etat une multitude d'hommes acharnés contre la religion et la monarchie; nous les voyons, armés de sophismes et de calomnies, réunir tous leurs efforts, toutes leurs pensées, pour détruire les croyances sacrées, pour rendre odieux le pouvoir légitime, pour ébranler la foi chrétienne, pour flétrir les prêtres de Jésus-Christ. Leurs livres sont tellement violents, leur impiété est si grossière, l'obscénité se mêle si monstrueusement à leur philosophie, qu'on n'ose pas même supporter la lecture de leurs écrits. On a vu dernièrement, dans le *Mémorial,* une petite partie des essais abominables de ces sectaires pour la perversion de la race humaine. Joignez à cela que la violence des actions seconde la violence du langage. Les mêmes hommes qui font des livres pour détruire la foi, sont capables de faire

des émeutes pour renverser l'autorité. On a vu de leurs séditions et de leurs révoltes. Ils insultent publiquement les prêtres; et ce qu'ils appellent la liberté, n'est que la liberté d'opprimer tous ceux qui résistent à leur doctrine. Je demande donc au siècle qui se soulève contre l'exagération, si dans sa pensée ce ne seroit pas par hasard de l'exagération, que cette violence si passionnée et cet emportement si grossier. Non, le siècle ne prend pas même garde à de tels excès.

Mais voici des hommes qui consacrent leurs veilles et leurs travaux au maintien de la foi, qui luttent contre les sectaires, qui dévoilent leurs projets, qui publient leurs infamies, qui se plaignent de l'impunité qui leur est laissée, qui déplorent l'aveuglement du pouvoir, et qui gémissent des maux que cette indifférence peut faire naître. Ceci est plus grave. Ce sont là évidemment les exagérés. Ils empêchent les ministres des rois de faire le bien. Leurs indiscrétions sont fatales. Ils divisent les gens honnêtes; ils donnent des prétextes aux ennemis de la religion pour redoubler leurs clameurs. Hommes vraiment dangereux dans l'état, hommes sans prudence, hommes emportés, dont le zèle n'est que de la témérité, et contre lesquels il seroit utile de pouvoir employer la contrainte. N'est-ce pas là ce qu'on dit tous les jours? Ces paroles échappent même à des gens de bien. La timidité a altéré les consciences; on veut passer pour sage, et l'on croit donner une grande preuve de modération en reprochant quelques excès à des hommes dont on affecte de louer au fond les sentimens; on pense avoir ainsi le double mérite du dévouement et de la prudence. Triste ambition, avec laquelle on perd toutes choses, et on laisse toute la puissance aux partis ennemis de l'ordre.

A quoi n'applique-t-on pas cette modération? Si un écrivain fait sentir les excès de la corruption et présente le tableau effrayant des mœurs présentes; s'il démontre que les révolutions ne surviennent que par les concessions des hommes d'état, voilà un emporté. Si un prédicateur annonce la parole de Dieu avec

la sainte liberté de l'Évangile, s'il tonne contre les prévaricateurs de la justice, s'il se laisse aller à des reproches et à des gémissements à l'aspect des impiétés impunies, c'est encore un emporté. Et n'appellera-t-on pas aussi de ce nom le magistrat qui ose se mettre en présence des corrupteurs, et provoquer l'autorité des lois humaines contre les fauteurs des révolutions? Nous avons vu de ces magistrats, qui dans des moments périlleux se sont armés de courage et ont vengé l'État contre des complots, et dont le nom est tombé depuis dans une sorte de défaveur, même aux yeux du pouvoir, qui craint de partager l'odieux d'un zèle que les esprits modérés ont fait passer pour du fanatisme. C'est encore ce qu'on peut dire des fonctionnaires que leur devoir a engagés dans des mesures rigoureuses. Lorsque leur zèle a eu une fois son effet, on se hâte de les abandonner au ressentiment des partis; on tremble d'avouer ce qu'il y a eu de courageux dans leur dévouement; et tout en jouissant de la sécurité que l'on doit à la vigueur de leur caractère, on veut laisser croire que l'État est innocent de leur sévérité. Voilà la modération du temps présent, et voilà aussi l'idée que l'on se forme de l'exagération. L'exagération, c'est le courage; la modération, c'est la lâcheté.

Où va-t-on avec de telles idées? qu'est-ce qu'une société où tous les devoirs sont ainsi méconnus? Que peut-il arriver, lorsque les hommes guidés par une folle prétention de paraître sages, font un calcul de la modération et redoutent l'excès du dévouement? Nous vivons, on ne peut s'empêcher de le reconnoître, dans des circonstances périlleuses. Le monde est en proie à des factions ardentes. Un esprit d'indépendance extrême remue toutes les nations; l'impiété se mêle à la licence, et il faut être aveugle pour ne pas voir que de vastes conspirations sont tramées pour renverser les trônes et pour secouer le joug de toute autorité religieuse. En présence de ces nouveautés funestes, de ces républiques qui se forment, de ces ambitions qui s'agitent, de ces sectes qui se raniment, on vient dire aux

hommes d'être prudens ; c'est-à-dire de rester inactifs, d'attendre dans une indifférence immobile l'issue des événements, de laisser faire à la sagesse des gouvernements, et de ne point aigrir les haines par un zèle immodéré ! Ne craint-on pas de laisser la carrière ouverte aux novateurs? Et dans un moment décisif qui voudra se dévouer, qui voudra lutter par la force, après qu'on se sera accoutumé à regarder le repos comme de la sagesse, et l'ardeur comme de l'emportement? Non, certes, nous ne consentirons jamais à approuver cette sagesse du siècle, qui n'est propre qu'à enchaîner la vertu. Partout où il y aura un sacrifice généreux, un dévouement sublime, nous l'encouragerons, nous le seconderons par nos foibles paroles. Ne craignons pas cette exagération, qui n'est qu'un prétexte pour les esprits timides, qui veulent se dispenser d'avoir une volonté. Il est plus doux sans doute de dormir dans le repos ; mais c'est ainsi qu'on fortifie les factions ennemies, ces factions qui ne dorment pas, et qui ne craignent pas de paroître emportées. Lors donc qu'elles auront ébranlé les trônes, où trouvera-t-on des résistances à leur opposer ? Avec des systèmes de prudence qui tiennent la vertu immobile, on peut préparer aux révolutions des victimes capables de souffrir la mort, mais non point des martyrs capables de les braver, ni surtout des adversaires dignes de les combattre. Des exemples peu éloignés n'ont-ils pas été pour nous une leçon ? Il y a dans le monde une race d'hommes, nourris d'égoïsme, qui verroient tomber tous les trônes, et mille pouvoirs se détruire et se remplacer tour-à-tour, sans s'émouvoir d'aucun changement. Ces hommes se multiplient à mesure que la foi s'éteint : qu'est-ce qui intéresse des cœurs qui n'ont plus de croyance? Quoi donc, ne faudroit-il pas, en présence de cette abjecte indifférence et de ce stupide intérêt, essayer d'enflammer quelques âmes et de faire revivre les feux de l'enthousiasme? Où en serons-nous, lorsqu'après avoir rendu toute une nation inerte à force de sagesse, on aura donné à un petit nombre de factieux la triste facilité de se disputer la puissance et de tenir tour-à-tour les peuples dans l'oppression ; de

se déchirer sous leurs yeux, et d'éteindre par la violence jusqu'au souvenir des vertus et des devoirs? Pour éviter ce malheur extrême, il nous semble que tous les hommes à qui la Providence a permis d'avoir quelque influence sur le reste de la société, doivent travailler à faire pénétrer dans les cœurs des sentiments généreux. Prêtres et pontifes, écrivains et magistrats, tous doivent s'efforcer de donner de la vie aux doctrines sociales. Qu'ils se gardent d'une prudence qui n'est que de la foiblesse. C'est bien dans des temps de lâcheté qu'on auroit à craindre les excès de la vertu! Que les ministres des rois surtout tremblent d'égarer leurs maîtres par des pensées dont la timidité seroit voilée sous des dehors de modération et de prévoyance. Souvent on les a vus perdre sous ces prétextes l'État qu'ils étoient chargés de défendre; quelquefois aussi ils firent servir ces apparences de modération à flétrir aux yeux des rois des hommes courageux et fidèles. Comme on n'ose pas dire que la vérité est exagérée, on fait passer pour emportés ceux qui la défendent. Ainsi on sème des divisions et des haines, mais est-ce une raison pour les défenseurs de la foi de s'éloigner d'une lutte ouverte contre les révolutionnaires et les impies? Non, sans doute; et nous, dont on supporte peut-être impatiemment le langage, nous continuerons à signaler les dangers et à venger la religion, respectueux envers les personnes, mais libres envers l'erreur; soumis aux pouvoirs de la société, mais aussi fidèles aux lois de la conscience; incapables enfin d'abandonner les doctrines sociales aux vains calculs d'une modération qui ne seroit profitable qu'aux novateurs et aux factieux.

***

Du principe d'autorité considéré dans son application a la défense du christianisme, ou *Conséquences de ce principe développées dans les tomes III et IV de* l'Essai sur l'indifférence (1).

(Deuxième article.)

Une des causes de l'opposition que l'auteur de l'*Essai* a rencontrée dans certains esprits, c'est que l'on s'est imaginé que le principe auquel il a ramené la controverse contre les incrédules, ruinoit toutes les preuves par lesquelles la théologie a démontré jusqu'à ce jour la vérité de la religion. C'est une erreur : toutes ces preuves, excellentes en elles-mêmes, comme nous ne saurions trop le répéter, subsistent et ne font qu'emprunter du consentement général un caractère de certitude que la raison particulière ne peut pas leur imprimer. C'est ce dont nous allons essayer de convaincre nos lecteurs, en montrant, autant que le permettent les bornes d'un article, comment tout se lie dans la religion, tout devient inébranlable du moment que l'on part du principe de l'autorité.

Pour commencer par la première de toutes les vérités, après avoir exposé les preuves qui établissent l'existence de Dieu, je ne répondrai qu'un mot aux objections de l'athée ; je lui dirai : « Quelle que soit la manière dont mes raisonnements ayent affecté votre esprit, et que l'existence d'un premier être vous paroisse démontrée ou non, vous n'en êtes pas moins obligé de tenir cette vérité pour certaine ou de renoncer à toute certitude. Car en vertu des preuves que j'ai fait valoir contre vous, ou

(1) Les tom. III et IV de l'*Essai sur l'indifférence* se trouvent à la Librairie classique-élémentaire, rue du Paon, n°. 8, près de l'Ecole de Médecine. Prix : 14 fr.

d'autres motifs que je n'ai pas su vous dire, l'univers a toujours cru à l'existence de Dieu. Or, votre raison n'est rien, ou la raison du genre humain est beaucoup plus. Croyez donc à la vérité que la raison de tous les hommes déclare être la plus certaine, la mieux prouvée de toutes, ou abjurez votre propre raison, et, sous peine d'inconséquence, n'essayez plus de rien prouver; ne disputez plus, cessez de raisonner; renfermez-vous, si la chose vous est possible, dans un doute éternel. »

La nécessité d'une religion est une conséquence de l'existence de Dieu, que tous les peuples ont aussi aperçue; car entre l'homme et le Dieu qui l'a créé, il existe des rapports nécessaires, et la religion n'est que l'ensemble de ces rapports : considérée sous sa notion la plus générale, la religion est la société entre Dieu et l'homme. Mais qui déterminera les conditions ou les lois de cette société merveilleuse? est-ce le sujet ou le souverain, est-ce l'homme ou est-ce Dieu? Quelle que soit votre réponse à cette question, l'univers a répondu avant vous. Cherchez un peuple dans le monde qui ait cru qu'il appartient à chaque individu de se faire sa religion, et que l'homme n'a besoin que de sa raison pour savoir ce qu'il doit croire, ce qu'il doit pratiquer et le culte qui convient à la Divinité; cherchez un peuple chez lequel il n'y ait pas eu une religion établie et transmise des pères aux enfants, par voie d'autorité, comme un dépôt sacré reçu à l'origine des mains mêmes de Dieu; ce peuple de philosophes et de déistes, nulle part vous ne le rencontrerez.

C'est donc un fait attesté par l'Univers, que Dieu s'est manifesté à l'origine, qu'il a parlé au premier homme, et que sur le berceau du genre humain fut promulguée une législation divine, dans laquelle se trouve le fondement nécessaire et la raison de la société entre Dieu et l'homme ou de la religion. Ainsi les vérités par lesquelles notre intelligence peut être mise en rapport avec l'intelligence infinie de Dieu; les règles d'après lesquelles notre volonté devient conforme à sa volonté souveraine; les conditions auxquelles il consent à recevoir nos hommages, tout ce qui cons-

titue la religion ayant été fixé de Dieu même, rien n'est arbitraire dans la religion, rien n'est abandonné aux jugements incertains et aux caprices de l'homme. Il n'y a, il ne peut y avoir qu'une seule vraie religion; et cette religion, imposant des devoirs communs à tous les hommes, étant pour tous le seul moyen d'arriver au salut ou à cette union, à cette société avec Dieu, qui commence dans le temps pour se consommer dans l'éternité, doit être aussi ancienne que le monde, elle a dû être connue dans un degré suffisant et dans ce qu'elle a d'essentiel par tous les peuples. Enfin, expression fidèle des rapports qui dérivent de la nature de Dieu et de la nature de l'homme, la vraie religion a été nécessairement invariable comme ces rapports mêmes. Elle a pu, comme les autres ouvrages de Dieu, ne pas recevoir toute sa perfection en naissant; mais plus ou moins manifestée, elle a dû, dans les divers états par où elle a passé, être toujours la même, « comme en croissant l'homme demeure identiquement » le même homme; et le développement de la vérité dans notre » raison, depuis la première enfance jusqu'à l'âge de la pleine » maturité, représente le développement de cette même vérité » dans le genre humain. »

L'unité, l'*universalité*, la *perpétuité*, ces caractères qui constituent évidemment la plus grande autorité à laquelle les hommes puissent obéir, sont donc aussi les caractères éclatants auxquels a dû se faire reconnoître dans tous les temps la religion véritable. Pour distinguer la religion qui vient de Dieu des superstitions et des erreurs qui furent l'ouvrage de l'homme, vous ne devrez donc qu'appliquer la règle du sens commun, *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus;* vous n'aurez qu'à séparer ce qui est ancien de ce qui est nouveau, ce qui est propre à un pays, à un siècle, de ce qui est commun à tous les siècles, à tous les pays; qu'à ne pas confondre enfin la raison particulière d'un peuple avec la raison du genre humain.

Or, interrogez tous les monuments qui peuvent vous instruire des croyances des anciens temps, et vous verrez que,

divisées sur tout le reste, toutes les nations de la terre s'accordèrent dans ce petit nombre de points fondamentaux : la foi dans un Dieu suprême ; l'existence des bons et des mauvais anges ; la chute originelle de l'homme, l'espérance plus ou moins développée d'un réparateur futur ; les peines et les récompenses d'une autre vie ; les principes essentiels de la morale ; la nécessité de la prière et du sacrifice. Voilà le fond de vérité qui, dérivé de la source commune de la raison divine, est aussi la seule chose qu'eurent de commun tant de religions si opposées dans les erreurs qu'elles tenoient de la raison particulière de l'homme ; tel est, parmi les opinions contradictoires qui n'avoient leur fondement que dans des traditions locales, tel est le symbole que proclama toujours la voix imposante d'une invariable tradition, qui répétoit la voix même de Dieu, entendue par les premiers ancêtres du genre humain.

On comprend que les bornes dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas d'entreprendre de prouver que la véritable religion possédoit, avant Jésus-Christ, les caractères de la plus grande autorité que nous avons définis. Nous ne pouvons, quant à cette vérité de fait, que renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage même que nous analysons, où ils la verront entourée du témoignage unanime des historiens, des poètes, des philosophes, et enfin de tous les monuments les plus authentiques de la religion de tous les peuples (1).

Nous nous bornerons à faire observer qu'il est fort singulier que des écrivains catholiques se croyent obligés de nier, dans l'intérêt de la théologie, ce témoignage que rendent toutes les traditions aux vérités qui sont le fondement du christianisme,

(1) Cette multitude infinie de témoignages par lesquels l'auteur de l'*Essai* établit dans son livre la certitude des faits qui sont le fondement de la religion, et dont la moitié aurait suffi pour le but qu'il se proposoit, ont été recueillis avec une exactitude si étonnante, que sur plus de deux mille passages cités par M. de la Mennais, ses critiques n'en ont pas contesté plus de cinquante; et l'on sait avec quelle conscience et quel bonheur!

et qui est si frappant, qu'il a été reconnu par les ennemis même de la religion.

L'unité de Dieu et l'attente d'un médiateur sont les deux articles du symbole du genre humain les plus contestés. Ecoutons, pour le premier, Voltaire. « La pluralité des dieux est le » grand reproche dont on accable aujourd'hui les Romains et » les Grecs : mais qu'on me montre dans toutes leurs histoires » un seul fait et dans tous leurs livres un seul mot dont on » puisse inférer qu'ils avoient *plusieurs dieux suprêmes;* et si » on ne trouve ni ce fait, ni ce mot; si au contraire tout est » plein de monuments et de passages qui attestent un dieu sou- » verain, supérieur à tous les autres dieux, avouons que nous » avons jugé les anciens aussi témérairement que nous jugeons » souvent nos contemporains. »

» On lit en mille endroits que leur Jupiter est le maître des » dieux et des hommes, *Jovis omnia plena*..... Il ne s'agit pas » d'examiner s'il y avoit eu autrefois un Jupiter roi de Crète, » si on en avoit fait un dieu..... Le nœud de la question est » uniquement ici de savoir si les Grecs et les Romains recon- » noissoient un être céleste, maître des autres êtres célestes. Ils » le disent sans cesse, il faut donc les croire..... »

» Si je voulois lever le voile des mystères d'Egypte, je trou- » verois le Knef, qui a tout produit et qui préside à toutes les » autres divinités; je trouverois Mithra chez les Perses, Brama » chez les Indiens, et peut-être je ferois voir que toute nation » policée admettoit *un être suprême avec des divinités dépen- » dantes;* mais tenons-nous-en aux Grecs et aux Romains. Ils » eurent mille superstitions, qui en doute?... Mais le fond de » leur mythologie étoit très-raisonnable. »

» Premièrement, que les Grecs ayent placé dans le ciel des » héros pour prix de leurs vertus, c'est l'acte de religion le » plus sage et le plus utile..... Mais leurs héros ne partageoient » point le trône de Zeus, du demiourgos, du maître éternel; » ils étoient admis dans sa cour, ils jouissoient de ses faveurs:

» Qu'y a-t-il à cela de déraisonnable? *N'est-ce pas une ombre » foible de notre hiérarchie céleste?...* »

» Le second objet de nos reproches est la multitude des dieux » admis au gouvernement du monde... Mettons à quartier les » généalogies de tous ces dieux aussi fausses que celles qu'on » imprime tous les jours des hommes;... en bonne foi, où sera » la bêtise d'avoir adopté des êtres du second ordre, lesquels ont » quelque pouvoir sur nous, qui sommes peut-être du cent mil- » lième ordre? Y a-t-il là une mauvaise philosophie, une mau- » vaise physique? N'avons-nous pas neuf chœurs d'esprits » célestes plus anciens que l'homme? Plusieurs anges n'ont-ils » pas leurs fonctions assignées?..... (1) Ces esprits célestes sont » souvent appelés *Dieux* dans l'Ecriture; car chez tous les » peuples le mot qui répond à celui de *Theos, Deus, Dieu,* » ne signifie pas toujours le maître absolu du ciel et de la terre; » il signifie souvent être céleste, être supérieur à l'homme, » mais dépendant du souverain de la nature; il est même donné » quelquefois à des princes, à des juges... (2) »

Quant à l'attente universelle d'un médiateur, on connoît ce passage de Boullanger, que nous citerons cependant, après M. de la Mennais, en l'abrégeant: « Les Romains, tout répu- » blicains qu'ils étoient, attendoient, du temps de Cicéron, un » roi prédit par les Sybilles, comme on le voit dans le livre de » la divination de cet orateur philosophe... C'est une anecdote

(1) Bossuet avoit dit: « Quand je vois dans les Prophètes et l'Apocalypse, » et dans l'Evangile même, cet ange des Perses, cet ange des Grecs et cet » ange des Juifs, l'ange des eaux, l'ange du feu et ainsi des autres, et quand » je vois parmi ces saints anges celui qui met sur l'autel le céleste encens » des prières, je reconnais dans ces paroles une espèce de médiation des » saints anges. Je vois même le fondement qui a pu donner occasion aux » païens de distribuer leurs divinités dans les éléments et dans les royau- » mes pour y présider; car toute erreur est fondée sur quelque vérité » dont on abuse... (*Préface des Explications de l'Apocalypse.*)

(2) *Dict. philos.*, art. *Polythéisme.*

» de l'histoire romaine, à laquelle on n'a pas fait toute l'atten-
» tion qu'elle mérite... »

« L'oracle de Delphes, comme on le voit dans Plutarque, » étoit dépositaire d'une ancienne et secrète prophétie sur la » future naissance d'un fils d'Apollon, qui amèneroit le règne de » la justice ; et tout le paganisme grec et égyptien avoit une » multitude d'oracles, qu'il ne comprenoit pas, mais qui tous » décéloient de même *cette chimère universelle*... Les autres na- » tions de la terre n'ont pas moins donné dans ces étranges » visions... Les Chinois attendent un *phelo*, les Japonais un » *peyrum* et un *combadoxi*, les Siamois un *sommona-codom*... » Tous les Américains attendoient du côté de l'orient, *qu'on » pourroit appeler le pôle de l'espérance de toutes les nations*, » des enfants du soleil... *Enfin il n'y a eu aucun peuple qui » n'ait eu son expectative de cette espèce* (1). »

Voltaire ne s'exprime pas sur ce point d'une manière moins remarquable que Boullanger : « C'étoit, de temps immémorial, » une maxime chez les Indiens et les Chinois, que le sage vien- » droit de l'occident. L'Europe disoit, au contraire, que le sage » viendroit de l'orient. Toutes les nations ont eu toujours besoin » d'un sage (2). »

Enfin, si vous voulez savoir sur quoi se fondoit cette attente générale, Volney vous le dira : « Les traditions mythologiques » et sacrées des temps antérieurs avoient répandu dans toute » l'Asie la croyance d'un *grand médiateur* qui devoit venir, » d'un *juge final*, d'un *sauveur futur*, *roi*, *dieu*, *conquérant* » et *législateur*, qui rameneroit l'âge d'or sur la terre et délivre- » roit les hommes de l'empire du mal (3). »

L'importance des aveux que nous venons de recueillir nous fera pardonner la longueur de nos citations. Il est donc vrai que toujours la tradition conserva comme un héritage inaliénable

(1) *L'Antiquité dévoilée par ses usages*, tom. II, liv. IV, chap. 5.

(2) *Additions à l'Histoire générale.*

(3) *Les Ruines.*

dans la vaste famille des hommes, la promesse d'un Rédempteur, qui fut faite au premier homme coupable; il est donc vrai que notre foi ne se lie pas seulement à l'espérance d'un peuple, mais aux espérances de tous les peuples; que nous adorons celui qu'ils ont tous attendu, et que si notre religion est une erreur, nous nous trompons avec tout l'univers. Combien il est consolant pour le chrétien d'entendre la bouche même des impies rendre témoignage à un fait si accablant pour l'impiété! car de quelque manière qu'ils entreprennent d'expliquer ce consentement merveilleux de toutes les nations de la terre, à placer dans un médiateur divin le fondement de leur religion et de leurs espérances, il en résulte cette conséquence nécessaire, que pour se séparer du christianisme, que pour nier Jésus-Christ, il faut se séparer du genre humain, il faut nier la raison humaine, et, par une suite inévitable, renoncer à sa propre raison (1).

En effet, écoutons l'auteur de l'*Essai* : « Le genre humain » croyoit, d'après une invariable tradition, qu'un envoyé cé- » leste qui seroit homme et qui seroit Dieu, viendroit un jour » opérer le salut du monde. Ce rédempteur promis étoit l'attente » de toutes les nations.... Quel est ce sauveur? Il faut bien le » montrer, ou soutenir que le genre humain a été dans l'erreur » pendant quatre mille ans. Excepté les Juifs, qui chaque jour

(1) La foi universelle du genre humain dans un médiateur futur est un fait qui n'avait pas échappé à tous les apologistes de la religion; plusieurs l'ont reconnu, et ils l'ont constaté comme une chose fort importante, quoiqu'ils n'en aient pas aperçu toutes les conséquences. Aux témoignages de ce genre recueillis par M. de la Mennais, nous croyons devoir ajouter le suivant : « Il serait facile de prouver, dit Duvoisin, et Boullanger lui-même » convient, que l'attente d'un libérateur se retrouve chez tous les peuples et » dans toutes les religions de l'antiquité. Les incrédules en concluent que » toutes les religions portent sur les mêmes fables. Ne serait-il pas plus » raisonnable de reconnaître l'origine et le fondement de cette tradition » universelle dans la chute du premier homme, dont tous les peuples ont » conservé quelque souvenir?.... » (Duvoisin, *Démonstration évangélique*, pag. 228, chap. 10, 5e. édit.)

» enfantent avec douleur une espérance nouvelle que le lende-
» main détruit, les peuples ont cessé d'attendre ce divin libéra-
» teur. Donc, encore un coup, s'il n'a pas paru, la foi des an-
» ciens temps étoit une foi trompeuse. Le croirez-vous? le direz-
» vous? oserez-vous renverser d'un mot toutes les bases de la
» religion et de la raison humaine? Vous reculez devant cette
» inévitable conséquence. Eh bien! apprenez-nous donc où,
» quand, chez quel peuple, dans quel siècle est venu celui qui
» devoit venir. Quel est-il? quel est son nom? Chrétiens, vous
» le savez! et jamais un autre nom n'a été opposé à ce grand
» nom. Cherchez, demandez hors du christianisme, tout se tait.
» Quel autre que le Christ a dit : *Me voici?* De quel autre a-t-il
» été dit : *Voilà celui qui ôte le péché du monde?* On peut sans
» doute, car que ne peut-on pas! on peut refuser de le reconnaî-
» tre ; les hommes peuvent l'exclure de ce qu'ils appellent leur
» religion ; mais sa place reste vide, et bientôt il s'y forme un
» gouffre où toutes les vérités s'engloutissent (1). »

Pour forcer l'incrédule à confesser que Jésus-Christ est le sauveur du monde, nous n'avons donc besoin que de lui opposer les monuments qui attestent que le monde attendoit un sauveur, qui ne peut être autre que Jésus-Christ.

Mais de plus, lorsque Jésus-Christ est venu accomplir sa mission au milieu des hommes, il s'est fait reconnoître à des signes que l'erreur ne pouvoit pas imiter et que l'univers a déclarés divins.

Il y a un double témoignage que le Ciel pouvoit rendre à son envoyé : les prophéties, dans lesquelles se manifeste l'intelligence suprême de l'Être infini, qui possède seul les secrets de l'avenir, et les miracles par lesquels se révèle la puissance de Dieu, seul maître des lois de la nature. Un seul de ces deux caractères auroit prouvé d'une manière suffisante la divinité du ministère de Jésus-Christ ; cependant la religion étant une loi imposée à la fois à la

(1) *Essai sur l'indifférence*, tom. IV, chap. 31.

raison de l'homme et à sa volonté, il convenoit que ses titres fussent revêtus du double sceau des miracles et des prophéties, pour qu'elle s'annonçât d'une manière plus évidente, comme l'expression de l'intelligence infinie de Dieu et de sa volonté souveraine.

Aussi, en premier lieu, pendant cette longue suite de siècles qui s'écoulèrent depuis le péché du premier homme, non-seulement la tradition conserva dans tout l'univers l'espérance d'un Sauveur, mais Dieu suscita chez les différens peuples (1), et surtout au sein de la nation juive, des prophètes, ou des hommes miraculeux, qui, éclairés de lumières surnaturelles, lurent dans l'avenir et racontèrent l'histoire du Messie. Toutes les circonstances de sa vie et de sa mort, tous les traits éclatants de son ministère furent annoncés d'avance; et tous ces oracles ont reçu un accomplissement si parfait dans la personne de Jésus-Christ, que l'on diroit un récit composé après l'événement. Aucun doute ne peut s'élever sur l'authenticité de ces évidentes prophéties, puisqu'elles sout conservées avec une égale religion par deux peuples ennemis. Vous ne direz pas que les Juifs ont inventé après coup tous ces oracles qui conviennent si admirablement à Jésus-Christ. Vous ne pouvez pas non plus supposer qu'ils sont l'ouvrage des chrétiens, car alors vous n'expliquerez jamais comment ils se trouvent dans les mains des Juifs.

En second lieu, Jésus-Christ ne se contenta pas d'en appeler au témoignage des prophètes; mais en se présentant aux hom-

(1) « S'il y a eu des prophètes chez le peuple juif, dit saint Augustin, il y » en a eu aussi chez les autres peuples, et ils ont prédit des choses qui re- » gardent Jésus-Christ. (*Exposit. epist. ad Rom.*, cap. 3, part. 2.) » Et ailleurs : « On croit avec raison qu'il y a eu chez les autres nations des » hommes à qui le mystère de Jésus-Christ a été révélé et qui ont été » poussés à le prédire. (*De civit. Dei*, liv. XVIII, cap. 47) » Saint Clément d'Alexandrie (*Stromates*, liv. VI), et Origène (*Contrà Cels.*, liv. IV, n° 7) expriment la même opinion.

mes comme l'envoyé de Dieu, il les convainquit de la vérité de sa mission par une preuve qui ne pouvoit pas les tromper, il fit des œuvres divines. Il rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds; il fit parler les muets; il dit aux morts : levez-vous. Lui-même, après avoir réconcilié le ciel avec la terre par sa mort, il sortit du tombeau, le troisième jour, plein de gloire et d'immortalité. Tous ces miracles, opérés pendant trois ans à la face du soleil, sont attestés par des témoins qui ont scellé leur déposition de leur sang.

Nul doute qu'il n'y ait dans toutes ces preuves et dans beaucoup d'autres encore que nous ne pouvons pas même rappeler ici, mais qui ont été parfaitement exposées par les apologistes de la religion, un caractère de vérité si éclatant, que l'on ne comprend pas comment tous les esprits n'en sont pas frappés. Cependant livrez ces preuves à l'incrédule, qu'il en devienne seul le juge, et vous verrez que s'il n'y a rien de plus fort que les raisonnements par lesquels vous démontrez la divinité de la religion, il n'y a rien de si débile que la raison particulière de l'homme, à laquelle vous avez l'imprudence de les soumettre : il s'embarrassera dans mille objections; vous n'en aurez jamais fini de détruire toutes les vaines suppositions, toutes les absurdes conjectures dans lesquelles il ira se réfugier; c'est ce qu'apprend une expérience de tous les jours. Et c'est pourquoi il importe de montrer à ces foibles esprits, que, quel que soit le jugement de leur raison particulière sur la mission divine de Jésus-Christ, c'est ici une question qui a été jugée par une autorité plus haute, par la raison de tous les hommes. En effet, les preuves de la divinité de Jésus-Christ, tous les faits qui sont le fondement de son autorité, ont été portés au tribunal du monde, et le monde païen les a déclarés véritables en embrassant le christianisme. L'univers a reconnu dans Jésus-Christ le médiateur qu'il attendait; l'Evangile, promulgué successivement dans toutes les parties de la terre, a été reçu partout comme la loi d'un Dieu, et, malgré les protestations

d'un petit nombre d'individus, la religion chrétienne a traversé dix-huit siècles, proclamée tour-à-tour divine par tous les peuples auxquels elle a présenté ses titres.

Or, pour faire comprendre la folie de l'incrédule, qui ose protester seul contre un jugement aussi solennel et élever une voix impie, étouffée par la voix de tout l'univers, rassemblons, en terminant, les caractères éclatants de cette autorité à laquelle il refuse de se soumettre. Nous en appelons à la conscience de l'incrédule lui-même, dans l'immense tableau que nous présente la religion de Jésus-Christ; vue sous son véritable jour, y-a-t-il rien qui soit sujet à l'illusion, rien qui ressemble aux imposteurs : qui ne peuvent agir que sur un point du temps; qui ne disposent ni des âges qui leur furent antérieurs, ni des siècles qui viendront après eux; hommes d'un jour, également incapables d'assurer l'avenir à leur œuvre et de lui donner des racines dans le passé? Au lieu que pour Jésus-Christ seul tous les temps se réunissent : « Etre attendu, venir, être adoré par une société qui doit durer » autant que le monde, c'est là, dit Bossuet, un caractère qui » lui est propre et qui n'appartient qu'à lui seul. » Donc *Jésus-Christ est Dieu*, ou, avec cette vérité, que le genre humain atteste, la raison humaine croule, entraînant dans sa chute toutes les vérités. En effet *Jésus-Christ est Dieu*, ou l'Univers se trompa pendant quatre mille ans en croyant à des promesses qui ne peuvent avoir leur terme qu'en Jésus-Christ. *Il est Dieu*, ou tous les peuples auxquels sa parole a été annoncée, et qui l'ont écoutée comme une parole divine, se sont trompés encore. Or, dites-nous ce que le doute respectera s'il essaie d'ébranler ce témoignage universel qui se forme de l'imposant accord de la foi de dix-huit siècles qui ont suivi Jésus-Christ, avec les espérances de quarante siècles qui l'ont précédé?

S.

DE QUELQUES ARTICLES DE JOURNAUX,

Relativement à la dernière brochure de M. l'Abbé F. de La Mennais, intitulée : *Quelques réflexions sur le procès du Consitutionnel et du Courier, et sur les arrêts rendus à cette occasion par la Cour Royale* (1).

Toute la France avoit fixé ses regards sur ce procès mémorable. Les outrages prodigués depuis plusieurs années par ces journaux à la religion catholique, à son culte, à sa hiérarchie, à ses ministres; les doctrines établies par leurs défenseurs, le Clergé français dénoncé en masse par ces avocats comme ennemis du trône, leur appel au gouvernement pour qu'on mît des entraves légales aux communications avec le centre de la catholicité, la vengeance des lois invoquée contre un prêtre vénérable qui avoit écrit contre les quatre articles si chers au *Constitutionnel* et au *Courrier*; enfin, toutes ces attaques placées par les défenseurs des journaux inculpés sous la protection de la fameuse déclaration de 1682; toutes ces circonstances avoient fait sentir généralement que l'issue de ce procès, quelle qu'elle fût, auroit de longues et graves conséquences. Lorsque les arrêts de la Cour Royale ont été rendus, le Clergé de France les a entendus d'abord dans un morne silence; mais bientôt une voix s'est élevée, et c'étoit celle qui ne s'est jamais tue toutes les fois qu'il s'est agi des intérêts de la religion. M. l'abbé de la Mennais a su concilier le respect *légal* dû à la magistrature, avec le droit non moins *légal* de défendre la véritable liberté de l'Église. A peine sa brochure a-t-elle été publiée, qu'elle s'est répandue avec rapidité dans toutes les parties de la France : la première édition a

(1) Brochure in-8° ; prix : 1 fr., et 1 fr. 20 c. par la poste. Au bureau du *Mémorial catholique*.

été presqu'aussitôt épuisée. On peut juger de l'impression qu'elle a produite par l'empressement que tous les journaux ont mis à en parler. D'une part, la *Quotidienne*, le *Drapeau Blanc*, l'*Etoile*, l'*Ami de la Religion* se sont accordés à en donner de longs extraits : de l'autre, les feuilles révolutionnaires se sont hâtées d'y répondre par des outrages. Deux surtout se sont distinguées en ce genre, le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*.

Le *Constitutionnel* commence par déclarer que M. l'abbé de la Mennais est un écrivain sans talent, qu'il n'y a dans son style que quelques mots *diversement combinés*, et que *l'esprit de parti lui a fait une réputation qui s'évanouiroit bientôt si le bon sens et le bon goût reprenoient quelqu'empire en France.* Comment, au siècle des *lumières*, il n'y a plus de *bon sens en France*, et c'est vous qui le dites ! Quoi qu'il en soit, M. de la Mennais a tort dans sa brochure, puisque dans l'*Essai sur l'indifférence* il parle de *néant*, de *cadavre*, de *poussière*, de *sacrilége*, etc. ; et comme le *Constitutionnel* a vu, on ne sait comment, ces *mots diversement combinés* dans sa brochure, où on n'en trouve pas un seul, évidemment on n'y trouve rien : première réponse très-concluante.

Le *Constitutionnel* déclare aussi (car c'est le moment des *déclarations*), que M. de la Mennais *puise ses figures de rhétorique dans les ouvrages méprisés du père Garasse ;* qu'il aspire à *persécuter, qu'il veut du fanatisme pour avoir des torches ;* et remarquez que ce journal entremêle *ces figures de rhétorique*, *puisées* sans doute dans les écrits vénérés du père Duchesne, d'une exhortation touchante, où, d'un ton *doux, simple, véridique et modeste*, il prêche la *mansuétude évangélique*, avec toute l'onction d'un homme qui en donne à la fois le précepte et l'exemple : seconde réponse non moins concluante que la première.

Le *Constitutionnel* déclare, en troisième lieu, que toute la brochure de M. de la Mennais ne prouve rien, attendu qu'il *prend pour base de ses raisonnements les réquisitoires du minis-*

tère public, et qu'il regarde comme prouvé, malgré les arrêts de la justice, tout ce qui a été en question. Or, quiconque a lu la brochure sait que M. de la Mennais ne rappelle les accusations contenues dans les réquisitoires, que pour constater l'état de la question, sur laquelle la Cour avoit à prononcer, et qu'il ne prend pour *base de ses raisonnements*, que les aveux formels des avocats des deux journaux. Donc, troisième réponse très-concluante, excepté pour ceux qui ont lu la brochure.

Le *Constitutionnel* déclare en dernier lieu, que Mᵉ Dupin n'a jamais eu, à Dieu ne plaise, l'intention d'attaquer l'église romaine; que les paroles de son plaidoyer, si éminemment catholique, ont été mal interprétées; qu'il vouloit seulement parler des Jésuites; et enfin que si un homme *aussi fort de raison, aussi passionné pour la liberté*, s'est permis de dénoncer à M. le Procureur-Général un théologien qui avoit pris la *liberté* de *raisonner*, c'est que l'éloquent orateur a été entraîné par son zèle pour les *libertés* de l'Église gallicane. D'où le *Constitutionnel* conclut enfin qu'il *faut être stupide pour admirer les déclamations* de M. de la Mennais. Quelque forte que soit cette logique du *Constitutionnel*, sa réponse nous laisse encore quelque chose à désirer. Dans la seconde partie de sa brochure, M. de la Mennais a soutenu que, sous le régime de la Charte, la déclaration de 1682 ne pouvoit être une loi de l'Etat. Le *Constitutionnel*, malgré son attachement à la *déclaration* et aux *lois de l'Etat*, a cru prudent de ne rien répliquer sur ce point aux *déclamations* de l'auteur. Comment n'a-t-il pas senti que ce silence, par trop timide, pourra faire soupçonner, à ses abonnés mêmes, qu'il y a peut-être, dans cette brochure, autre chose que des *mots diversement combinés*?

Le *Journal des Débats* a eu plus de courage; aussi c'étoit M. Fiévée qui tenoit la plume, et chacun sait, pour parler ici son langage, combien sa *spiritualité* est puissante. M. Fiévée commence, comme le *Constitutionnel*, par déclarer que M. de la Mennais n'a jamais fait que des sophismes : c'étoit là le *mot*

d'ordre ; mais, d'après ce début, il y a lieu de s'étonner qu'un homme aussi supérieur que M. Fiévée ait daigné descendre dans la lice.

M. de la Mennais avoit dit : Une loi de l'état, lorsqu'il s'agit de la souveraineté et ses droits, est une loi qui oblige *la généralité des citoyens.* Si donc la *déclaration* de 1682, qui, selon vous, garantit les droits de la souveraineté, étoit une loi de l'État, vous seriez obligé de reconnoître qu'elle oblige tous les citoyens, tous les protestants, les juifs, etc.; conséquence absurde, qui d'ailleurs est entièrement opposée à la liberté des cultes établie par la Charte.

Que répond à cela M. Fiévée? Il répond que « les lois militaires sont des lois de l'Etat, et jamais un maréchal de France n'a fait venir un prêtre pour lui demander s'il adhère aux lois qui régissent l'armée. Jamais non plus on n'a entendu dire que le président d'un tribunal de commerce ait appelé un général pour s'enquérir s'il adhère à la loi des patentes. »

C'est-à-dire que pour prouver qu'une loi, qui a pour *objet les droits de la souveraineté,* n'est pas essentiellement une loi générale, M. Fiévée répond que les lois qui ont pour objet les casernes et les patentes sont des lois particulières.

Au reste, qu'il dise ce qu'il voudra, peu importe, il n'échappera pas à cette alternative : « Ou la déclaration de 1682 seroit » une loi purement civile, indépendante de toute religion, et » alors elle obligeroit tous les membres de l'état.... ou la déclaration de 1682, intimement liée à une religion particulière, » ne seroit une loi que pour les catholiques, et alors elle renverseroit évidemment le principe fondamental de l'Eglise » catholique, elle constitueroit une oppression *privilégiée* pour » la religion de l'Etat, raviroit aux catholiques la liberté dont » jouissent les autres membres de la société, et suspendroit » pour eux toutes les lois politiques auxquelles on semble attacher tant de prix (1). »

(1) *Réflexions sur le procès*, etc., p. 41.

Aussi M. Fiévée avoue de bonne grâce que cette loi ne seroit dirigée que contre l'Eglise ; nous recommandons ses paroles particulièrement à l'attention du clergé. « Dire que les évêques ont » entendu l'ordonnance de 1682 d'une manière, et les magistrats » d'une autre, c'est avouer que les évêques ont interprété la » loi, tandis que les tribunaux l'appliquoient. *Eh bien! nous* » *n'en demandons pas davantage.* » Cela est-il assez clair ? Tout ce que demande M. Fiévée, c'est que les tribunaux appliquent les libertés de l'Eglise gallicane *d'une manière* que les évêques regardent comme une oppression de l'Eglise gallicane. On vouloit vous amener à cet aveu; vous l'avez fait : *Eh bien! nous n'en demandons pas davantage.*

Recueillons encore un aveu de M. Fiévée. M. de la Mennais avoit remarqué que « le manifeste véhément (Voyez le *Journal des Dé-* » *bats du* 11 *novembre*) qui révèle à la France les dangers qu'elle » court de la part des ultramontains (autant vaudroit dire tout » de suite les papistes), offre une telle ressemblance avec les » plaidoyers des défenseurs du *Courrier français* et du *Consti-* » *tutionnel*, qu'il est difficile de n'y pas voir un éclat concerté » entre des hommes qui ont au fond les mêmes intérêts, les » mêmes passions et les mêmes doctrines. » M. Fiévée, qui veut répondre à tout, ne répond rien à cet égard ; son silence est un aveu qui ne sera pas perdu. Quand le *Journal des Débats* viendra nous vanter son zèle pour la religion catholique, chacun saura ce que cela veut dire ; chacun saura qu'il entend la religion catholique à la manière de Me. Merilhou et de Me. Dupin.

M. Fiévée, dans son tendre intérêt pour le clergé français, se plaît à rappeler « qu'il y avoit des prêtres parmi » les assassins de Louis XVI et parmi les bourreaux des défen- » seurs de la royauté. » Le *Constitutionnel* et le *Courrier*, qui avoient oublié de rappeler cette anecdote dans leur compte rendu des *fautes individuelles* du clergé, n'auront pu voir qu'avec une sorte de jalousie, que rien n'échappe aux souvenirs gallicans des rédacteurs du *Journal des Débats*.

Nous finissons par deux traits qui peignent fort bien M. Fiévée. Lorsqu'on manifeste un juste effroi, à la vue de cette persévérance inouie avec laquelle on travaille, depuis un demi siècle, à la destruction du christianisme *en France*, savez-vous ce que répond M. Fiévée? Il a l'air de répondre très-sérieusement qu'il seroit impie de croire que la religion pût périr, et que jamais *Pape n'a admis la possibilité de la ruine de la religion*. Et parce que M. de la Mennais avoit dit que la conviction publique « flottoit suspendue entre les affirmations très-précises de » M. Bellart et de M. de Broë, et les dénégations non moins » précises de Me Dupin et de Me Mérilhou, lorsque le jugement » de la Cour est venu faire pencher la balance contre les pro- » cureurs du roi en faveur des avocats, » M. Fiévée en prend occasion d'accuser M. de la Mennais d'avoir posé *faussement* les faits, de n'avoir présenté ce procès que comme une affaire où il ne s'agissoit que de *peser des laïques en robe noire et en bonnet carré*, et où la *France n'étoit pour rien* : tandis que M. de la Mennais s'attache au contraire à prouver dans toute sa brochure, qu'il s'agissoit des plus graves intérêts de la religion et de la société. Décidément cet homme se moque de ses lecteurs.

Au surplus, qu'on ne s'y trompe pas : le vif intérêt que les sincères catholiques *rédacteurs des Débats, du Constitutionnel et du Courrier* manifestent de concert pour ce qu'ils appellent les libertés de l'Église gallicane, ont porté à ces libertés un coup terrible; aux yeux du clergé, la recommandation de pareils hommes équivaut à des anathèmes. « Le clergé français, disait-on dans » un écrit publié il y a deux ans, s'est détaché de la déclaration » de 1682, en proportion des efforts que des puissances ennemies » ont faits pour la lui imposer. Aujourd'hui cette déclaration ne » se présente à ses yeux qu'accompagnée de tristes souvenirs, et » comme entourée par les plus ardents ennemis de l'autorité » ecclésiastique. Un pareil présent n'a plus rien qui nous sé- » duise; lorsqu'il nous arrive au milieu de ce cortége sinistre; » à cet aspect, nous serions plutôt tentés de croire qu'on nous

» apporte à signer quelque chose qui ressemble à un arrêt de
» mort. (1) O.

SUPPLÉMENT

A L'ARTICLE SUR LES LETTRES DE M. DE JOUX,

Inséré dans le n°. du Mémorial du mois de décembre.

Au Rédacteur du Mémorial catholique.

Monsieur,

En rendant compte dans votre dernière livraison de l'ouvrage de M. de Joux, intitulé *Lettres sur l'Italie*, un de vos collaborateurs, M. de Haller, a assuré que ce livre a été soumis au public tel qu'il est sorti de la plume de l'auteur. Cette assertion, que M. de Haller a cru pouvoir répéter après l'*Etoile* et l'*Ami de la Religion et du Roi*, est inexacte; et comme vous jugerez qu'il est bon de détromper le public, voici des faits dont je me rends garant, et qui ne seront point démentis.

Les *Lettres sur l'Italie* étoient imprimées depuis douze jours; toutes les feuilles avoient été déjà transportées de l'imprimerie royale chez le libraire Méquignon, lorsque la vente fut arrêtée par ordre du directeur de l'imprimerie royale, M. de V........, sous prétexte que ce livre renfermoit deux passages capables de *mettre le feu aux quatre coins de la France*. Mademoiselle de Joux, avertie de cet incident, chercha vainement à s'expliquer comment les passages qui avoient effrayé l'imagination de M. de V........ pouvoient produire l'effet terrible qu'il redoutoit; mais, pleine de défiance dans ses lumières, étrangère d'ailleurs à la France, et ignorant jusqu'à quel point les esprits sont disposés à prendre feu dans ce pays, elle crut devoir faire part de l'embarras dans lequel elle se trouvoit à un personnage qui, par sa haute réputation et par les dignités qu'il occupe, lui parut être le conseiller ou le protecteur naturel auquel il étoit le plus convenable de s'adresser. Les craintes de M. de V........ furent trouvées ridicules; cependant on conseilla à mademoiselle de Joux de sacrifier à ces craintes les passages que l'on vouloit suppri-

(1) *Nouvelles observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles, etc.*; broch. in-8°, prix 50 c.; au bureau du *Mémorial catholique*.

mer. Rassurée contre les alarmes de M. de V........, mademoiselle de Joux ne se crut pas, du reste, obligée de suivre le conseil qui lui avoit été donné, dont un sentiment très-profond dans son cœur, le respect religieux qu'elle porte à la mémoire de son père, l'empêcha peut-être de comprendre toute la sagesse.

On s'adressa à Monseigneur le garde-des-sceaux. Ce ministre, refusant de juger la chose quant au fond, se contenta de mettre sa responsabilité à couvert derrière la responsabilité de M. de V......., et il décida que les *Lettres sur l'Italie* sortant des presses de l'imprimerie royale, le directeur de cet établissement pouvoit exiger qu'on retranchât de cet ouvrage tout ce qui lui paroissoit de nature à compromettre le gouvernement; mais que, du reste, il n'avoit pas le droit de substituer, aux passages supprimés, des passages qui exprimeroient des opinions contraires à celles de l'auteur.

Après cette réponse ministérielle, mademoiselle de Joux ne pouvant plus espérer la protection d'une autorité supérieure, fut réduite à entrer en négociation avec le directeur de l'imprimerie royale. Malgré la décision de M. le garde-des-sceaux, on eut beaucoup de peine à faire comprendre à M. de V......., que le pouvoir dont sa responsabilité l'investissoit sur les pensées des auteurs condamnés à l'honneur d'être imprimés par ses soins, n'alloit pas juqu'à leur faire penser des choses tout-à-fait opposées à leurs véritables sentiments, et jusqu'à leur faire attaquer des institutions dont ils avoient pris la défense. Mais la fermeté de mademoiselle de Joux, inflexible sur ce point, finit par l'emporter; et M. de V...,.... ayant été forcé de renoncer aux cartons qu'il avoit pris la peine de rédiger lui-même, et dans lesquels il disoit le contraire de ce que M. de Joux avoit dit, il ne s'agit plus que de trouver quelqu'un qui voulût bien se charger de faire d'autres cartons qui ne dissent rien du tout. Un écrivain royaliste se présenta; on assure cependant que craignant les suites d'un pareil dévouement, et n'osant pas se charger seul d'un travail aussi délicat, il crut devoir s'adjoindre un collaborateur que nous ne désignerons pas.

Vos lecteurs désireront, je n'en doute pas, connoître les deux passages qui ont épouvanté M. de V..... dans l'ouvrage de M. de Joux, et les comparer avec les deux passages qui les ont remplacés et qui sont le fruit des efforts de deux talents combinés; c'est une curiosité assez naturelle que vous pourrez satisfaire à vos risques et périls, si vous le jugez convenable; voici le texte original de M. de Joux, et voici les cartons, qui paroîtront une chose originale aussi dans un autre sens.

A la page 27 de l'avant-propos des *Lettres sur l'Italie*, l'auteur

disoit, en parlant des institutions qui avoient fixé son attention en parcourant la France :

« Dans deux ou trois provinces, je vois des colléges estimables » où sont enseignés les grands principes de la religion avec les » sciences et les lettres : un grand nombre d'enfants, héritiers » de noms illustres, y reçoivent leur première instruction. *Les* » *compagnies savantes et pieuses qui les dirigent ne forment pas* » *jusqu'ici des corps enseignants; mais si ces corps pouvoient être* » *bientôt constitués, toutes les espérances de la patrie seroient* » *comblées...* »

Le vœu innocent que l'on va lire a remplacé le vœu exprimé par M. de Joux :

« Je vois des établissements estimables où sont enseignés les » grands principes de la religion en même temps que les sciences » et les lettres. Un grand nombre d'enfants, destinés par l'illus- » tration de leur nom, à devenir l'exemple de la société, y re- » çoivent leur première instruction. Cette noble alliance du sa- » voir et de la piété, si commune autrefois, le deviendra encore » parmi nous, lorsque des institutions appliquées aux besoins » actuels de la société viendront combler toutes les espérances » de la patrie. »

On lisoit à la page 375, tome II, de l'ouvrage de M. de Joux :

« Rétablissez l'empire de la religion, de cette religion unique, » pure, indivisible, étrangère à toute désunion ; afin de parve- » nir à ce but si désirable, rendez-lui tous les moyens dont on l'a » dépouillée imprudemment, c'est-à-dire rendez à l'Eglise chré- » tienne, sans laquelle la religion ne peut exister, tous ses pri- » viléges, toutes ses attributions, tous ses ministres séculiers et » *réguliers.* »

On lit dans l'édition livrée au public :

« Afin de parvenir à ce but, rendez à l'église chrétienne, » sans laquelle la religion ne peut exister, cette autorité qui » donnoit à sa médiation tant d'utilité et de puissance. Alors » vous la verrez de nouveau élever au milieu des peuples un » signe de concorde et de paix, calmer les haines et les divi- » sions, et répandre au loin une salutaire influence. »

Voilà, monsieur, les deux passages que M. de V........ a regardés comme capables *de mettre la France en feu.* C'est avoir fait justice des alarmes de ce directeur de l'imprimerie royale, que d'en avoir fait connoître l'objet au public. Je m'abstiendrois de toute réflexion, s'il ne s'en présentoit une à mon esprit, qu'il me paroît important de vous indiquer, parce qu'il seroit bon peut-être qu'elle fût quelque jour développée dans le *Mémorial;* les faits ne vous manqueront pas. De nos jours on rencontre partout, dans les hautes et dans les basses admi-

nistrations, dans les chambres et dans les anti-chambres, une nouvelle espèce d'hommes de bien, que le bien effraie toujours; protestant de leur attachement à la religion, mais toujours prêts à déclarer que tout est perdu si l'on fait quelque chose pour la religion; qui, dans l'intérêt de la vérité, voudroient pouvoir vous fermer la bouche toutes les fois que vous croyez devoir proclamer une vérité un peu généreuse. Dans l'article que je vous engage à faire sur ces hommes, je ne sais pas, monsieur, comment vous les qualifierez; pour moi, si je faisois cet article, je l'intitulerois : *De l'hypocrisie de la peur.*

J'ai l'honneur d'être, etc. Z.

SUR UNE THÈSE SOUTENUE A ROME.

On a soutenu dernièrement, à Rome, dans l'église des saints Apôtres, une thèse publique très-remarquable, ainsi conçue : *Relligio quæ majori et visibili nititur auctoritati vera est atque divina.* Un grand nombre d'ecclésiastiques, des religieux de différents ordres, et en particulier des Jésuites, assistoient à cette thèse. Le répondant, qui a satisfait d'une manière brillante aux questions qui lui ont été adressées, est un élève du P. Orioli, savant cordelier, sous la direction duquel les jeunes religieux de cet ordre, qui montrent le plus de capacité, viennent perfectionner leurs études. Le P. Ventura, procureur-général de l'ordre des Théatins, et que le Saint-Père a nommé, il y a peu de temps, professeur de droit public ecclésiastique à l'Université de Rome, ayant eu occasion de parler dans cette thèse, a présenté quelques réflexions qui ont paru faire beaucoup d'impression sur les auditeurs. Il a remarqué d'abord « que » la doctrine du *sens commun* est l'antidote de la philosophie » du dernier siècle : car cette philosophie soutenoit que toute » certitude, toute vérité, toute loi, toute société vient de » l'homme; tandis que, suivant la doctrine *d'autorité*, tout » cela vient de Dieu. L'*Essai sur l'indifférence* n'est que le dé- » veloppement de cette vaste et salutaire idée, qui seule peut » sauver l'homme et la société. » Il a terminé ces réflexions par l'observation suivante : « *Quamquam errare et falli hominis sit, tamen adversarii catholici hujus doctrinæ sunt omninò inexcusabiles. Etiamsi enim nullum aliud argumentum pro ipsâ haberemus, hoc unum sufficere debuisset, quòd illam doctrinam omnes increduli, deistæ, rebelles hæretici omnes, cujuscumque coloris et nominis ii sint, nefario inito inter se fœdere, totis*

viribus depretiare conantur; dùmque illam immortali prosequuntur odio, ejus veritatem apertissimè fatentur. Nequit enim falsa esse doctrina illa quam omnes veritatis hostes impugnant. » Le P. Ventura est l'auteur du bel article sur *la France dans ses rapports avec la religion*, qui a été inséré dans un des derniers numéros du *Journal ecclésiastique de Rome*, et dont nous avons parlé dans notre livraison du mois de décembre. Cet article a été depuis imprimé séparément. Nous ignorons si l'on sait, en Italie, combien tous les vrais catholiques français s'intéressent au succès du *Journal ecclésiastique de Rome;* ces accens, aussi nobles que touchants, partis de la capitale du monde chrétien, nous apportent avec eux des consolations et des encouragements. Depuis que nos journaux irréligieux et révolutionnaires ont présenté sous un faux jour quelques passages de ce journal, l'intérêt que lui portent les catholiques français a redoublé. Ils attendent avec impatience les livraisons suivantes; car c'est vers Rome que se tournent les regards toutes les fois qu'il s'agit de combattre l'erreur et de défendre les vérités catholiques.

LETTRES

SUR L'ORIGINE DE LA CHOUANNERIE, ET SUR LES CHOUANS DU BAS-MAINE,

Dédiées au Roi;

PAR M. J. DUCHEMIN DESCEPEAUX (1).

C'est ici un de ces ouvrages sur lesquels on aime à faire un article, ne fût-ce que par reconnaissance pour le plaisir qu'on a eu à les lire. L'ensemble des faits que M. Descepeaux a retracés avec un talent remarquable, présente un caractère unique; on ne trouve rien de semblable dans l'histoire d'aucun peuple ancien et moderne, pas même dans celle de la Vendée, quoiqu'on retrouve également dans celle-ci les prodiges de l'héroïsme chrétien. Dans la patrie des Larochejaquelein, des hommes appartenant aux premières classes de la société se mettent à la tête de tout un peuple de braves, organisent une armée, suivent un plan de campagne, établissent un conseil pour diri-

(1) Nous avons annoncé le tome premier, le second est sous presse. Le prix de chaque volume est de 6 fr., et de 7 fr. 50 c. par la poste. A Paris, à la Librairie Ecclésiastique de Rusand, rue du Pot-de-Fer, n° 8, près Saint-Sulpice. A Lyon, chez Rusand, imprimeur du Roi. — Se vend au profit des Chouans du Bas-Maine.

ger les opérations : en un mot, instituent, au nom du Roi, une espèce de gouvernement. Mais l'insurrection des *Chouans*, qui fit donner au Bas-Maine le nom de *petite* Vendée, se présente sous un autre aspect. Un pauvre bûcheron, témoin des premiers excès de la révolution, est averti tout-à-coup, par son indignation même, que sous la peau de chèvre qui lui sert de vêtement bat le cœur d'un héros. Il rassemble quelques compagnons, et jure avec eux de défendre les prêtres de son canton contre des armées qui faisoient trembler l'Europe. Il établit son quartier-général dans des trous qu'il fait creuser au milieu d'un bois, et qu'il recouvre avec des branches d'arbres. C'est de là qu'il s'élance; c'est là qu'il revient de temps en temps prendre un peu de repos, en dormant sur sa carabine ou en fabriquant des cartouches. Tout a ici un caractère particulier : *Sans-peur*, *Cœur-de-lion*, *la Victoire*, *Frappe-à-mort*, *Sabre-tout*, *le Vengeur*, voilà leurs noms de guerre; et une clairière qu'ils choisissent pour rendez-vous, dans le plus épais du bois, ils l'appellent pompeusement la *Place royale*.

On ne remarque pas assez tout ce que ce phénomène moral a d'étonnant. Dans les temps ordinaires, l'individu est soutenu par la société; mais ici la société a disparu, il reste seul; toute la force sociale s'est réfugiée dans son âme, qui ne trouve hors d'elle aucun appui.

L'homme qui mérita d'être leur chef s'appeloit Jean Cottereau, dit le *Chouan*. Plusieurs auteurs ont cru que ce nom de *Chouans* avoit été donné aux insurgés royalistes, parce qu'ils imitoient, pour se reconnaître à distance, le cri du chat-huant; mais M. Descepeaux, qui a pris sur les lieux les renseignements les plus exacts, nous apprend que ce nom n'était que le sobriquet de Jean Cottereau, qui le tenoit lui-même de son grand-père, auquel on l'avoit donné à cause de son humeur sombre et taciturne. Quoi qu'il en soit, Jean Cottereau, qui ne savoit pas lire, a fait, sans s'en douter, ce que les savants ne peuvent pas faire; il a créé un mot nouveau, et le Dictionnaire de l'Académie sera obligé de recevoir le substantif *chouannerie*, que ce bûcheron du Bas-Maine a écrit avec son sabre dans les annales de la France.

Toute sa famille se montra digne de lui : sa mère en particulier méritoit d'avoir pour fils un héros. M. Descepeaux rapporte un trait bien touchant de cette pauvre femme. Quelque temps avant la révolution, un de ses fils, qui faisoit la contrebande du sel pour nourrir ses parents, fut surpris par les préposés à la douane. « Sa perte paroissoit certaine; mais sa mère, qui étoit veuve et avoit cinq autres enfants, quitte tout, laissant sa famille aux soins de la Providence, en qui elle se confie, part seule, à

pied, fait soixante-dix lieues en cinq jours, et arrive à Versailles. Là, quelqu'un touché de son désespoir, l'amène sur le passage du Roi et l'instruit de ce qu'elle doit faire pour remettre le placet qu'on lui avoit rédigé. Le Roi paroît : la mère le voit, oublie toute sa leçon, s'élance, pousse un cri et vient tomber à ses pieds. « Grâce, Sire, grâce pour mon enfant! Il est faux-sau-
» nier; mais c'est pour donner du pain à sa mère; j'ai six enfants,
» les *gabeloux* nous ont ruinés, à présent ils veulent la mort de
» mon fils; grâce, grâce pour mon enfant!... » Quel cœur n'eût été ému de ces cris d'une mère? et c'étoit à Louis XVI que cette mère parloit! La grâce pleine et entière fut accordée; et quant à la courageuse résolution de cette femme, c'étoit le ciel qui l'avoit inspirée, ce fut Dieu qui sauva cet enfant : il avoit un avenir pour lui. Cet enfant c'étoit *Jean Chouan*! »

Ce chef des insurgés du Bas-Maine montra, ainsi que ses compagnons, un caractère bien différent de celui que la calomnie s'est plû à leur attribuer. Comme ils faisoient une guerre de partisans, les journaux jacobins les ont représentés comme une horde de brigands étrangers à tout sentiment d'honneur et de loyauté, qui faisaient le métier d'attaquer les voyageurs pour s'emparer de leurs dépouilles. Afin d'en inspirer une plus vive horreur et de tromper la nation, le gouvernement révolutionnaire organisa des bandes de *faux* Chouans, recrutées dans la plus vile populace. On leur donna le costume des Chouans et la cocarde blanche, on leur commanda de marcher aux cris de *Vive le Roi*, et cette affreuse milice fut lâchée dans les campagnes avec ordre de tout saccager.

L'histoire de Jean Chouan et de sa petite armée fournit au contraire mille preuves de leurs nobles sentiments. On peut en juger par le trait suivant : on lui offroit un jour quelques habits plus propres que les siens, pour que les Vendéens qu'il alloit rejoindre ne le vissent pas avec ses vêtemens tout déchirés. « Non, répondit-il; je n'ai pas honte de mon costume
» de misère; il prouvera aux royalistes comme aux patriotes,
» que nous autres, qu'on appelle des brigands, nous ne savons
» pas prendre le bien d'autrui. »

Une autre fois, il étoit entré, avec ses gens, dans un village où demeuroit un de ses plus grands ennemis, qui l'avoit dénoncé à Laval; dénonciation qui avoit fait mettre sa tête à prix. « Jean Chouan se rend chez lui et le trouve tout tremblant assis près de son foyer. » Je suis un homme perdu, s'écria-t-il,
» dès qu'il aperçut Jean Chouan. — Graffin, lui dit celui-ci,
» voilà plus d'un an que vous vous plaisez à me tenir en dan-
» ger de mort, et moi j'en ai déjà assez de vous avoir fait peur

» un moment. Soyez tranquille à présent, vous n'aurez pas d'autre » mal; mais aussi soyez désormais plus prudent. »

Voici un autre trait, qui présente une lutte singulière entre ses sentiments d'honneur et la nécessité d'une légitime défense : « Un jour on vint l'avertir qu'un homme du pays, qui sembloit partager les opinions des Chouans, se rendoit toutes les nuits au bourg de Launey-Villiers, pour donner avis au poste républicain qui s'y étoit établi, de tout ce qu'il avoit pu apprendre des projets des royalistes. Jean Chouan ne voulant point s'en rapporter aux dénonciateurs, résolut de s'en éclaircir lui-même. Suivi d'un de ses gens sur lequel il comptoit, il va se placer à peu de distance du bourg et se cache derrière un mur qui bordoit le chemin par où l'homme devoit arriver. Il faisoit clair de lune : bientôt il le voit venir de loin; il le laisse passer devant lui pour mieux s'assurer que c'étoit bien là celui qu'on lui avoit désigné; et quand il n'en peut plus douter, il le suit par derrière et sans bruit jusqu'à l'entrée du bourg; alors il le voit s'aboucher avec le factionnaire du poste, puis entrer dans le corps-de-garde. Tous les doutes sont levés, c'est bien décidément un traître à punir. Il l'attend donc au retour : l'homme reparoît : Jean Chouan l'ajuste de sa carabine, il va tirer; mais tout-à-coup baissant son arme : « Je me sens tout saisi, dit-il, je ne » sais pas tuer un homme sans défense. » — « Mais, réplique » son compagnon, si on l'épargne il nous fera égorger. » — « Allons, tu as raison; il ne mérite point de grâce. » Là dessus, il l'ajuste de nouveau, et de nouveau s'arrête encore : « Non, je ne le tuerai pas; arrive ce qui pourra. » Puis se ravisant : « Je suis fou ; est-ce que je ne sais plus mettre une balle » en bonne place? Voyons! à la cuisse! » Il tire, et l'homme tombe avec la cuisse cassée. »

La mort de la mère de Jean Chouan offre au milieu des horreurs de la guerre une scène attendrissante et sublime. Le soir de la fatale journée du Mans, où il avoit rejoint les Vendéens, Jean Chouan, voyant la bataille perdue, avoit recommandé à sa mère et à son frère François de partir sur-le-champ pour se retirer chez eux : persuadé qu'ils alloient être bientôt en lieu de sûreté, il étoit retourné au combat. Mais sa mère et son frère, accablés de fatigue, ayant entendu dire que les républicains étoient repoussés, restèrent dans la ville. » Lorsque dans la soirée le combat se fut engagé, les républicains commençant à pénétrer jusque dans l'intérieur de la ville, un épouvantable désordre survint dans le quartier encombré par les bagages, et la malheureuse femme, affoiblie par les années, fut renversée par terre au milieu de la foule. Elle fit de vains efforts pour se relever; la roue d'un charriot lui passa sur le corps.

Deux jeunes gens de son canton, Guéharrée et un des frères Gauffre, l'avoient vue tomber, mais ils ne purent arriver à elle que trop tard pour la sauver; cependant ils l'emportèrent dans une rue écartée. « Mes enfans, leur dit-elle, je ne vaux plus la » peine que je vous donne : je suis blessée à mort. Il ne vous » reste qu'un service à me rendre, et je vous le demande : ache- » vez-moi tout de suite, pour que je ne me voie pas entre les » mains des bleus. » — « Mère Cottereau, reprit Guéharrée, » nous ne le pouvons pas, vous le savez mieux que nous, le » bon Dieu le défend; ce seroit la perdition de notre âme et de » la vôtre. » — « Oui, oui, répondit la malheureuse femme, » vous avez raison, aussi bien je n'en ai pas pour long-temps; » et que le bon Dieu me pardonne cette parole. Laissez-moi ici » à sa volonté et sauvez-vous, si vous le pouvez encore. » Mais ils ne purent se résoudre à l'abandonner ainsi. Ils jettent un regard autour d'eux : la rue étoit déserte, la pluie commençoit à tomber; malgré le clair de lune on voyoit à peine autour de soi et toutes les portes des maisons étoient soigneusement fermées. Nos jeunes gens se décident à en enfoncer une; la maison étoit abandonnée, mais ils y trouvent un lit sur lequel ils portent la pauvre femme expirante. « À présent, mes en- » fans, dit-elle, laissez-moi-là; sauvez-vous, tâchez d'emmener » mon François, et que le ciel vous conserve et vous récom- » pense. »

Jean Chouan mourut lui-même quelque temps après, victime de son héroïsme. Surpris par les troupes républicaines, il alla se placer sur une petite élévation, pour attirer à lui les coups de fusil, et donner à sa sœur, qui étoit avec lui, le temps de se sauver. Il fut blessé à mort. » On alla le déposer dans le milieu du bois, à l'endroit appelé *la Place Royale*. Chacun se dépouilla de ses habits pour lui faire une couche moins dure que la terre. Son frère s'assit derrière lui, et, s'appuyant contre un arbre, le soutint entre ses jambes et ses bras, pour qu'il restât à demi soulevé, seule position dans laquelle il ne se sentoit pas suffoqué.

» Lorsque le blessé fut ainsi placé, il éprouva quelque soulagement, parut se ranimer un peu, et recouvra l'usage de la parole. Ceux qui l'entouroient vouloient se livrer à l'espoir que sa blessure étoit peut-être moins dangereuse qu'on ne l'avoit cru; mais il les désabusa. « Je suis frappé à mort, je le » sens bien, leur dit-il, et je n'en ai plus pour long-temps. » Puisque le bon Dieu m'accorde la grâce de vous parler encore » une fois, je veux me hâter de remplir envers vous mon der- » nier devoir, qui est de vous engager à rester fidèles à votre » roi et à votre religion. Mes amis, vous avez de bien rudes

» moments à passer; je vous demande de les supporter en chré-
» tiens; l'heure viendra où vous en aurez la récompense : si ce
» n'est dans ce monde, ce sera dans l'autre. C'est cette même
» récompense que je veux espérer pour moi-même, si la cause
» pour laquelle je me suis sacrifié a pu mériter le pardon de
» mes fautes. Je compte aussi sur le secours de vos prières pour
» l'obtenir, car je sais que vous n'oublierez pas votre ancien ca-
» marade! » On ne lui répondit que par des larmes; il entendit ce langage, et parut lui-même attendri en voyant l'affliction des siens; mais il ne tarda pas à reprendre son sang-froid, et s'occupa de ce que les gens de sa troupe avoient à faire dans les conjonctures présentes. Il leur désigna Delière, qui déjà commandoit les jeunes gens du Bourgneuf, comme celui qui, par sa prudence et ses connoissances militaires, lui paroissoit le plus capable de les guider, et il leur enjoignit de se rendre auprès de lui aussitôt après sa mort.

« Jean Chouan continua ainsi long-temps de parler à ses compagnons d'armes; et lorsque tour-à-tour il les exhortoit à la résignation, se recommandoit à leurs prières, ou leur donnoit d'utiles avis, il sembloit que, dans ce moment suprême, son âme eût pris un essor plus élevé, et qu'une éloquence nouvelle animât ses paroles.

« Ceux qui l'entouroient étoient ou d'anciens amis d'enfance, ou des jeunes gens qui, depuis le commencement de la guerre, ne l'avoient pas quitté. Tous lui étoient attachés par le lien si puissant d'une longue communauté de peines et de dangers. Pour se faire une idée de la consternation, du profond saisissement de ces malheureux regardant mourir leur ami fidèle, leur chef respecté, leur unique protecteur, il eût fallu être témoin de cette scène de désolation; j'essaierai du moins de la retracer.

« Au milieu de la nuit, dans le fond d'un bois, à la lueur souvent interrompue d'un feu de broussailles, étoit étendu par terre, sur quelques vêtements jetés en désordre, un blessé mourant, qu'un homme s'efforçoit de tenir soulevé dans ses bras; autour de lui, une troupe de paysans, à demi dépouillés de leurs habits, mais gardant encore leurs armes dans leurs mains, écoutoient avec une sorte de recueillement douloureux les dernières paroles que leur adressoit le moribond. Ces paysans sont des proscrits, sans asile et sans ressources; ce mourant, c'est leur chef, celui qui jusqu'ici, malgré mille périls, assura leur existence, pourvut à leurs besoins, soutint leur courage. Maintenant le voilà qui meurt sous leurs yeux; et, comme pour compléter cette réunion d'infortunes, l'homme qui soutient le corps défaillant du blessé, c'est son frère, seul reste maintenant d'une nombreuse famille, toute entière immolée à la cause

qu'elle voulut défendre ! Voilà le résultat de tant de travaux, de fatigues et de peines ! Eh bien, cependant, au milieu de ces douleurs sans remèdes, malgré tout un avenir encore de malheurs et de souffrances, les malédictions du désespoir ne se feront point entendre ici; car au-dessus de tant d'adversités domine encore une pensée consolante. Tous ces infortunés sont chrétiens, chrétiens pleins de foi. Ils se rendent témoignage que ce fut le cri de leur conscience, le sentiment du devoir, qui les amena sur cette route de misères; et au milieu des maux qu'ils endurent, ils se tiennent assurés que, dans une autre vie du moins, toutes les afflictions de ce monde seront comptées, que toute généreuse intention aura son prix, tout pieux dévouement sa récompense.

» Jean Chouan conserva encore toute la nuit assez de force pour s'entretenir avec ses amis; mais à l'approche du jour, il s'affoiblit visiblement, et bientôt il éprouva de la difficulté à parler. Alors il fit signe qu'on le laissât en repos; il croisa ses mains sur sa poitrine, et se mit à prier à voix basse. Il demeura dans cette situation pendant plus de deux heures, continuant toujours de prier, mais s'affaiblissant de plus en plus; enfin, après une longue et pénible agonie, il parut s'endormir. Il étoit expiré. »

Le petit nombre de traits que nous venons d'emprunter au livre de M. Descepeaux peut donner quelque idée de l'intérêt qu'offrent ses *Lettres sur la chouannerie*. Il est peu d'ouvrages dont la lecture soit aussi attachante, depuis la première page jusqu'à la dernière. Il mérite de prendre place dans toutes les bibliothèques royalistes, à côté des Mémoires de madame de Larochejaquelein. M. Descepaux a tort de craindre que son *inexpérience dans l'art d'écrire ne trahisse la cause* des royalistes du Bas-Maine; il n'est pas plus novice en fait de style que les Chouans ne l'étoient en fait de bravoure. Il raconte aussi bien que ses héros se battoient, et sa modestie même est un de ses traits de ressemblance avec eux; comme lui, ils faisoient de belles choses sans le dire. C'est sans doute un bonheur pour un écrivain d'avoir à retracer des faits aussi intéressants; mais c'est aussi un bonheur pour la cause des Chouans d'avoir trouvé un aussi bon écrivain; et après avoir lu l'ouvrage de M. Descepeaux, on reconnoît avec plaisir que le sujet et l'auteur se doivent des remercîments réciproques. A.

Dictionnaire Classique de l'Antiquité sacrée et profane, par M. Bouillet (1).

Nous annoncerons toujours avec beaucoup de plaisir les ouvrages qui peuvent contribuer au progrès des études. Le *Dictionnaire classique de l'Antiquité sacrée et profane* possède, à un haut degré, ce genre de mérite. Il réunit les deux avantages d'être l'ouvrage le plus complet qui existe en ce genre, et de présenter l'érudition la plus vaste sous une forme qui permet de l'acquérir avec facilité. Quoiqu'il ne fût pas aisé de concilier ces deux avantages, l'auteur y a réussi avec un rare bonheur. Nous ne saurions trop recommander aux professeurs et aux élèves un ouvrage qui peut leur être d'une aussi grande utilité, ainsi qu'à tous les hommes qui s'occupent de la littérature et de l'histoire ancienne. Ce n'est pas ici un de ces ouvrages faits à la hâte, comme on en voit tant paraître aujourd'hui; c'est un livre fait en conscience, avec une scrupuleuse exactitude, et qui est le fruit de longues années de travail opiniâtre. Pour en donner une idée, nous transcrivons une partie de la préface :

» Depuis long-temps les professeurs et les élèves des colléges avoient senti le besoin d'un ouvrage qui contînt des notions abrégées sur la mythologie, l'histoire, la géographie et les usages de l'antiquité. Le grand Dictionnaire de Sabbathier de Châlons (*Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins, tant sacrés que profanes, contenant la géographie, l'histoire, la fable et les antiquités*, en 37 volumes. Paris, 1766 — 1790), ne remplit qu'imparfaitement cet objet. Outre que son laborieux auteur n'a pas eu le temps de l'achever, on y trouve à la fois des articles qui n'appartiennent nullement à un travail de ce genre, et des lacunes considérables, surtout dans l'histoire des temps postérieurs à Constantin et dans l'exposition des systèmes philosophiques. De plus, l'excessive étendue des articles et le grand nombre de volumes dont cet ouvrage se compose empêchent qu'on puisse le mettre entre les mains des jeunes gens.

Dès le temps même où ce Dictionnaire parut, un autre Sabatier, de Castres, sentit et releva tous les défauts de cette volumineuse compilation, rectifia d'importantes erreurs, et publia (Paris, 1784 et suiv., 8 vol.), en concurrence avec Sabbathier de Châlons, un ouvrage du même genre, qu'il intitula : *les Siècles païens*. Mais ce Dictionnaire est encore trop volumineux pour être d'un usage commode, et d'ailleurs l'auteur s'étant proposé pour but principal, comme l'indique le titre même qu'il a choisi, d'opposer les erreurs du paganisme à la religion

(1) Deux forts volumes in-8°. Prix, 18 fr., et 20 fr. franc de port. A la Librairie classique-élémentaire, rue du Paon, n°. 8.

chrétienne, traite presque exclusivement de la mythologie et de ce qui s'y rattache ; il nomme à peine les personnages historiques, encore ne les mentionne-t-il que jusqu'au siècle d'Auguste.

» Quelques années auparavant (1776), M. Furgault avoit publié un petit *Dictionnaire géographique, historique et mythologique*, qui auroit suffi pour les classes, et auroit rendu toute autre publication du même genre inutile, si l'auteur avait réuni à ce travail les *usages*, dont il fit un dictionnaire à part, les *poids, monnoies, mesures*, etc., qu'il ne mentionne nulle part, et s'il eût joint à l'histoire et à la géographie des Grecs et des Romains celle des Hébreux, qui, même à ne les considérer que sous le rapport historique, jouent un rôle assez important pour que l'on ait souvent besoin de chercher sur eux des éclaircissemens.

» Enfin Lamprière, en Angleterre, entreprit d'abréger et de fondre ces deux ouvrages en un Dictionnaire portatif, sous le titre de *Dictionnaire classique, contenant l'explication de tous les noms propres qu'on trouve dans les auteurs anciens, etc.*; et cet ouvrage a été traduit en françois par M. Christophe. Mais on peut encore reprocher à l'ouvrage de Lamprière des lacunes nombreuses, surtout pour toute la partie archéologique, l'absence presque perpétuelle de dates précises, l'insuffisance des indications géographiques, la légèreté avec laquelle sont exposées les théories philosophiques qu'ont enseignées les écoles les plus importantes. L'on y cherche vainement, comme dans Furgault et dans Sabatier de Castres, l'histoire et la géographie sacrée : tout ce qui, dans le grand Dictionnaire de Sabbathier de Châlons, avoit rapport aux Hébreux, a été supprimé. On est surtout choqué partout d'un désordre tel, que, dans les articles où un même nom a désigné un grand nombre de lieux ou de personnages, les recherches deviennent très-difficiles. Tel qu'il est, cependant, ce Dictionnaire a obtenu un très-grand succès en Angleterre : il en a été fait en peu d'années plusieurs éditions ; celle que nous avons eue sous les yeux est la onzième (1820).

» Les ouvrages que nous venons de nommer n'étant point entièrement propres à satisfaire les besoins de ceux qui étudient l'antiquité, il étoit nécessaire de refaire un *Dictionnaire classique* propre à atteindre ce but. Nous avons entrepris ce travail, consultant moins en cela nos forces que le désir de faire quelque chose d'utile. Le Dictionnaire que nous offrons n'est point une réimpression d'un des ouvrages publiés précédemment ; ce n'est point non plus une nouvelle édition augmentée et corrigée ; c'est un ouvrage presque entièrement neuf, fait sur un plan analogue à celui de Lamprière, mais cependant plus vaste, plus complet, distribué dans un ordre plus lumineux, et dans lequel nous nous sommes attaché à remédier à tous les défauts qui nous avoient choqué dans l'ouvrage anglois.

» Nous ne nous arrêterons pas à démontrer l'utilité des dictionnaires, soit historiques, soit géographiques, etc., dont la nécessité n'est nullement contestée ; nous ne ferons pas sentir combien il est avantageux de trouver dans un seul ouvrage la solution des difficultés qui se trouvent sans cesse réunies dans les livres qu'on lit le plus ordinairement, et combien les articles mythologiques, historiques et géographiques, ainsi placés à côté l'un de l'autre, s'éclairent mutuellement.

» Nous nous bornerons à rendre un compte rapide du but que nous

nous sommes proposé, des sources où nous avons puisé, de l'ordre que nous avons établi entre les différentes parties qui entroient dans l'ouvrage; enfin, de la manière dont nous avons exécuté ce travail. Ces explications rendront l'usage de notre dictionnaire plus facile, et justifieront en même temps quelques innovations.

» 1°. Notre premier soin devoit être de bien déterminer notre but, de bien fixer les limites dans lesquelles nous devions nous renfermer, afin d'éviter l'arbitraire qui a présidé au choix des articles dans plusieurs ouvrages de ce genre.

» Nous avons eu pour but de lever toutes les difficultés que l'on peut rencontrer dans la lecture des auteurs anciens et des ouvrages sur l'antiquité, en expliquant tout ce qui est relatif à la *Mythologie*, à l'*Histoire*, tant littéraire que politique; à la *Géographie*, à l'*Archéologie*, dans les livres des Juifs, des Grecs et des Romains. Sous le nom d'*Archéologie*, nous réunissons tout ce qui appartient aux usages, aux institutions, aux dignités et fonctions; aux poids, mesures, monnoies; à la manière de compter les années, les mois, les jours, etc.

» Nous ne nous sommes pas borné à expliquer les noms qui se trouvent dans les ouvrages rigoureusement classiques, c'est-à-dire, qui précèdent le siècle d'Auguste: nous avons voulu que ce dictionnaire pût réellement servir pour l'étude de l'antiquité entière, pour la connoissance complète des Juifs, des Grecs et des Romains; et nous avons prolongé l'ouvrage, pour ce qui concerne les Juifs, jusqu'à leur dispersion définitive sous Adrien (136 de J.-C.); pour les Grecs, jusqu'à la chute de l'empire romain, dont ils suivirent les destinées; pour l'empire romain lui-même, en Occident, jusqu'à la prise de Rome sous Augustule (476), et en Orient jusqu'au règne d'Héraclius et à l'apparition de Mahomet (622), époque après laquelle le monde change entièrement de face, et où rien ne nous rappelle plus les souvenirs de la Grèce ni de Rome. Nous n'avons fait d'exception à cette règle que pour quelques écrivains grecs dont les noms sont cités quelquefois à côté des noms classiques, et qu'il étoit impossible d'en séparer: tels sont Eustathe, le commentateur d'Homère; Planude, l'historien d'Ésope et le traducteur des *Métamorphoses* d'Ovide; Zonaras, auteur d'*Annales* souvent citées; Photius, qui rédigea une *Bibliothèque choisie*, ou recueil d'extraits d'écrivains anciens, et auquel nous devons la conservation d'une infinité de passages précieux; Suidas, auteur d'un *Lexique* cité souvent; les auteurs de l'*Histoire Byzantine*, etc.

» Ce n'est point seulement l'histoire que nous avons conduite jusqu'aux époques que nous venons de préciser; nous avons également suivi pendant tout ce temps les révolutions de la géographie et des usages; nous avons fait connoître les divisions que subit chaque pays aux diverses époques; nous avons, par exemple, nommé et décrit les villes fondées par Constantin, Julien, Justinien, etc. Nous avons aussi fait connoître les nouvelles charges instituées sous l'empire, les titres honorifiques créés par les empereurs, etc.

» Dans chacune des quatre branches qu'embrasse notre travail, nous nous sommes proposé simplement de donner les notions suffisantes pour l'explication et la difficulté du moment, renvoyant pour de plus amples explications aux différens articles qui se rattachent à l'article principal

que l'on consulte actuellement. Nous avons voulu être aussi élémentaire et aussi précis que possible; nous n'avons présenté que ce qui étoit incontestable, évitant des discussions qui auroient été peu à la portée des élèves, et laissant à des études ultérieures la connoissance des hypothèses plus ou moins probables des savans.....

» Pour rendre ce dictionnaire aussi utile que possible, il ne restoit qu'à y joindre des tableaux synoptiques qui rassemblassent sous un seul coup d'œil les notions éparses dans le dictionnaire, et qui n'y sont distribuées que dans l'ordre fortuit des lettres de l'alphabet. C'est ce que nous avons fait pour l'histoire, au moyen des tables chronologiques, des listes d'archontes, de consuls, d'empereurs, que nous avons placées en tête du premier volume; pour l'archéologie, au moyen des tableaux de mesures, poids, monnoies, chiffres et des calendriers que nous avons mis à la fin du second. Les tables chronologiques ont été divisées par siècle, et chaque siècle a été désigné par un nom tiré des principaux événemens qui l'ont signalé. Les évaluations des poids, etc., ont été calculées avec le plus grand soin sur les bases fournies par les ouvrages de MM. Letronne et Wurm, pour les Grecs et les Romains; par Paneton, pour les Juifs, les Égyptiens et les Asiatiques; et ces bases ont été indiquées en tête de chaque table. Ceux des articles géographiques où nous traitons des principales parties du monde connu des anciens, peuvent servir comme de tableaux synoptiques pour la géographie, par le soin avec lequel nous avons rapporté toutes les divisions et subdivisions. »

VARIÉTÉS.

*** Les Quarante. — On parle dans le monde d'un ouvrage où l'on passe en revue les immortels de l'Académie française, et qui a vivement ému les amours-propres et piqué la malignité. Si dans cet ouvrage on se contentoit d'apprécier les travaux de la savante compagnie et de renouveler quelque bonne épigramme pour éveiller sa paresse et empêcher son sommeil, nous serions prêts à applaudir à l'auteur; cette liberté ne choqueroit aucune convenance, et pourroit rappeler aux doctes membres de l'Académie que le public les croit en conscience obligés à avoir de l'esprit et à ne pas toujours rester en repos. Mais, pour demander aux autres d'avoir de l'esprit, il faut en avoir soi-même; et il seroit indiscret aujourd'hui d'imposer cette condition à la plupart de ceux qui font des livres. D'ailleurs, les succès littéraires ne sont pas à ce prix; le scandale, voilà ce qui donne de la vogue. Avec cette ressource, on est dispensé d'être un homme de bon ton et de se soumettre à la gêne des convenances, qui est si pénible pour ceux qui n'ont que de la malice. Aussi l'auteur dont nous parlons a-t-il laissé les piquantes saillies pour les récits pitoyables; et au lieu de nous faire rire sur les

titres académiques, il a voulu nous amuser par la chronique des ménages : nous voyons dans un tel sujet tout le caractère du siècle. Les plaisirs de l'esprit sont aujourd'hui comme ceux d'un homme flétri par les débauches; on n'a plus dans le goût assez de délicatesse pour saisir les fines railleries, les aperçus ingénieux, les pensées gracieuses : il faut des épigrammes grossières, une ironie violente et emportée, quelque chose enfin de brutal dans le langage. On dit, après cela, que nous avons acquis de la facilité dans l'élocution, et que l'esprit est devenu commun. Quel esprit et quelle facilité! Et comment seroit-il malaisé de dire tout ce qui passe dans la pensée de l'homme? On pénètre dans la vie privée des individus; on dévoile leurs habitudes; on court après les anecdotes de famille. Certes, il ne faut pour cela aucun effort de talent. La plaisanterie, la facilité, l'esprit du temps présent, tiennent uniquement à la licence des opinions et à l'impunité des scandales. Que deviendroit le siècle, s'il étoit contraint de respecter les convenances? c'est-à-dire, que seroient nos gens d'esprit s'ils étoient obligés d'avoir du goût? Il y a beaucoup de raisons pour ne point adopter témérairement les doctrines constitutionnelles qu'on a imaginées depuis quelque temps; mais il seroit surtout aisé de montrer qu'elles sont contraires au progrès des lettres; et, si l'on consultoit en ce moment l'Académie, nous pensons au moins qu'elle seroit de notre avis.

⁂ Tartufe. — Dans ce temps on fait grand bruit des hypocrites, et nous ne savons guère pourquoi. Si la piété étoit en honneur, il pourroit y avoir des fourbes, capables de déguiser sous des dehors menteurs des pensées perverses, et de séduire ainsi le monde et le pouvoir. Mais aujourd'hui, malheureusement, la corruption n'est pas réduite à se cacher, et l'on trouveroit bien plutôt des hommes que le respect humain force à dissimuler leur religion, que des hommes que la pudeur publique contraint à voiler leur impiété. Nous ne connoissons guère qu'une espèce de Tartufes; ce sont les hommes qui ne parlent de tolérance que pour opprimer, d'humanité que pour corrompre, d'égalité que pour persécuter. Ces hommes ont à la bouche l'Evangile, et ils s'efforcent de renverser une seconde fois les autels de Jésus-Christ. Je crois aussi qu'ils parlent de libertés de l'église : croient-ils seulement à l'église? Ils ne croient pas même en Dieu. Ils veulent que les hommes s'aiment entre eux; ils veulent qu'on prie Dieu pour ceux qui s'égarent; et en d'autres temps ils ont détruit les temples et massacré les prêtres. La charité, pour eux, est un mot qui sert à tromper les ignorants. Ils veulent qu'on plaigne l'erreur, ils prétendent même qu'on la respecte. Lorsque dans nos solennités, le Saint des saints est porté en triomphe, ne sait-on pas combien ils gé-

missent que les particuliers soient obligés par les convenances publiques à ôter leur chapeau en présence de Dieu. C'est, disent-ils, de la tolérance, c'est l'esprit de l'évangile. Et naguères on les a vus, dans leur solennité des funérailles de M. Foy, arrêter les passants, les forcer violemment à saluer le grand homme, et faire trembler et pâlir par leurs menaces les pauvres gens qu'un moment de distraction empêchoit de rendre hommage à un tombeau. Je dis que ce sont là les Tartufes du temps présent. La tolérance, la charité, l'égalité, sont autant de déguisements sous lesquels ils cachent leur cupidité, leur ambition et toutes leurs pensées de renversement. Je ne parle pas des mœurs privées dont la corruption se dissimule sous je ne sais quel nom de morale. Ils veulent faire croire que le siècle a fait des progrès vers la décence. Gardez-vous pourtant de pénétrer dans le secret de leurs habitudes. Vous découvririez d'effroyables désordres. Ne sont-ce pas là de vrais hypocrites? Et faut-il aller chercher dans des temps éloignés de nous des modèles de mensonge, lorsque nous voyons de tels exemples de dissimulation et de perfidie? On a souvent parlé de quelques efforts que l'on fit autrefois pour empêcher de jouer le *Tartufe* de Molière. Il seroit curieux de savoir si les Tartufes du temps présent permettroient qu'on les mît en scène. Leur intolérance seroit du moins le dernier trait de leur hypocrisie.

LIVRES.

LETTRES SUR LES QUATRE ARTICLES DITS DU CLERGÉ DE FRANCE, par le cardinal Litta. NOUVELLE ÉDITION, AVEC DES NOTES. 1 vol. in-12. Prix : sur papier fin satiné, 3 fr., et 3 fr. 50 cent. franc de port; sur papier vélin satiné, 5 fr., et 5 fr. 50 cent. franc de port. On a tiré une édition sur papier ordinaire, pour les séminaires, dont on livrera les exemplaires sur la demande des professeurs ou des élèves en théologie, à 1 fr. 50 cent. et 2 fr. par la poste. Au bureau du *Mémorial catholique*.

Cette nouvelle édition des *Lettres* du cardinal Litta, enrichie de beaucoup de notes, n'a besoin, pour le moment, que d'être annoncée; incessamment on y reviendra avec l'étendue nécessaire. Mais il faut d'abord que, dans des questions d'une si haute importance, l'on n'aille pas se prononcer d'avance contre un auteur qui disserte avec tant de simplicité, de clarté et de force, tant de sagesse et de modération. Car que demande-t-on? sinon que celle des deux parties qui a été jusqu'ici réduite au silence,

d'une manière peu honorable pour l'autre, soit entendue ; que les *traditions* qui lui servent de titres, les *témoignages* et les *jugements* qu'elle allègue en sa faveur, soient examinés : en un mot, qu'on ne réponde pas à tout par une *déclaration* de pure circonstance et un déni de justice perpétuel.

LES VRAIS PRINCIPES DE L'ÉGLISE GALLICANE SUR LA PUISSANCE ECCLÉSIASTIQUE, LA PAPAUTÉ, etc., par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, premier aumônier du Roi. Troisième édition. 1 vol. in-8° sur papier fin satiné ; prix : 3 fr. 50 cent., et 4 fr. 50 cent. franc de port. Chez A. Leclère et Cie., quai des Augustins, n° 35. — TRADITION DE L'EGLISE SUR L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES, par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Paris, 1818. 3 vol. in-8° ; prix : 15 fr. Chez Rusand, rue du Pot-de-fer-St.-Sulpice, n° 8.

Un de nos collaborateurs a dit, et Me Dupin a cru sans raison y voir une ironie, *qu'il y avoit plus de cent interprétations de la Charte de* 1682. Nous ignorons si monseigneur. l'évêque d'Hermopolis a donné enfin, selon le titre de son livre, la *vraie* interprétation, *les vrais principes de l'Eglise gallicane*. Mais, en tout cas, nous conseillons à ceux qui n'ont pas encore pris de parti, et qui sont de bonne foi, de rapprocher la discussion de M. Frayssinous de l'exposition des faits que renferme la *Tradition de l'Église*, de la comparer sans prévention avec l'*introduction* de cet ouvrage, où l'auteur a eu l'intention d'exposer les vrais principes de l'Eglise catholique : la vérité ne peut que gagner à cette comparaison.

EXPOSITION DE LA CONDUITE TENUE PAR LE CLERGÉ DE FRANCE, RELATIVEMENT A L'ACCEPTATION DES DÉCRETS DE DISCIPLINE DU CONCILE DE TRENTE. Brochure in-8°. — Prix, 50 c., et 60 c. par la poste. A Paris, chez A. Leclère et compagnie, quai des Augustins, n°. 35 ; chez Pichard, quai Conti, n°. 5, et au bureau du *Mémorial catholique* ; à Avignon, chez Seguin aîné, imprimeur-libraire.

L'acceptation formelle des décrets de discipline du concile de Trente par le clergé de France, à diverses époques, notamment à l'assemblée de 1615, est démontrée dans cet opuscule jusqu'à l'évidence : aussi nous croyons devoir recommander ces preuves, entièrement historiques, à l'attention de tous les ecclésiastiques.

CATÉCHISME DU SENS COMMUN ; par M. R., supérieur des missionnaires du diocèse de Nancy ; SECONDE ÉDITION, 1 vol. in-18. — Prix 1 fr., et 1 f. 25 c. franc de port. Au bureau du *Mémorial catholique*.

La première édition de cet ouvrage a été si rapidement épui-

sée, que les demandes qu'on en a faites se sont trouvées anticiper de beaucoup sur la seconde, avant même qu'elle fût sous presse. Décidément le *sens commun* triomphe parmi les bons esprits, nous voyons même avec une joie inespérée que le *Catéchisme* de M. R., adopté par plusieurs professeurs de philosophie et de théologie, sera bientôt, malgré quelques tracasseries assez singulières, classique en France, pour l'enseignement élémentaire de la philosophie. Un journal (*les Tablettes*) s'est imaginé que le titre de *catéchisme* constituoit une véritable usurpation des droits des évêques, quoiqu'il sache ou doive savoir que des auteurs très-orthodoxes, et entre autres Surin, Aimé, Feller, l'aient déjà pris, non-seulement sans le moindre scandale, mais au contraire avec l'assentiment général. Ce titre, au reste, nous paroît aussi modeste que convenable, pourvu qu'on n'ajoute pas *Mandons et ordonnons*, formule que M. R. n'exprime d'aucune manière, ni dans son ouvrage, ni vraisemblablement dans les missions qu'il dirige. W.

Vies des Saints, ou Abrégé de l'Histoire des Pères, des Martyrs et autres Saints, pour tous les jours de l'année, avec une Pratique et une Prière à la fin de chaque Vie, et des Instructions sur les dimanches et les fêtes mobiles. Deux vol. in-4°., de près de 800 pages, ornés de 372 planches. A Paris, chez Blaise, libraire, rue Férou-Saint-Sulpice, no. 24. — Le prix de chaque livraison est de 7 fr. En retirant la première, on paie d'avance la dernière. A la publication de la 4e. livraison, le prix de chacune sera de 8 fr. pour les non-souscripteurs.

Nous avions annoncé cet ouvrage avant qu'il fût publié; et, sur la foi du Prospectus, et plus encore sur l'honorable réputation dont jouit l'éditeur, nous avions fait d'avance l'éloge de sa pieuse entreprise. Bientôt les premières livraisons ont paru pour confirmer nos heureux présages, et, chose assez singulière, c'est le livre qui est venu justifier la critique. Nous pouvons donc aujourd'hui le louer sans restriction et avec pleine connaissance de cause; et nous le pouvons avec d'autant plus d'assurance, que, bien que les premiers cahiers seulement soient distribués aux souscripteurs, l'ouvrage *tout entier* est imprimé, et que l'éditeur leur offre, dès à présent, de le leur livrer *complet*. C'est un avantage bien rare dans ces sortes d'entreprises; et le public, qui sait par expérience combien il s'écoule souvent de temps entre le commencement et la fin des livres publiés par souscription, admirera sans doute cette espèce de phénomène bibliographique, et saura gré à M. Blaise de son *ultrà-exactitude*. Au reste, cet avantage est purement facultatif, et les souscripteurs peuvent, à leur choix, ou retirer leurs livraisons une à une et de mois en mois, ou bien, s'ils le préfèrent, prendre toute la collection à

la fois. Cette facilité, jointe au mérite du livre, à la beauté de l'exécution et à la modicité du prix, procureront sans doute à cet excellent ouvrage un succès populaire et le feront bientôt entrer dans toutes les bibliothèques chrétiennes. Puisse-t-il aussi s'introduire dans les autres! puissent ces récits, si touchants et si sublimes dans leur simplicité, attendrir les cœurs, éclairer les esprits, et, comme la voix qui attendoit Paul sur le chemin de Damas, terrasser quelque impie et le conquérir à la Foi! O'M.

*** On vient de mettre sous presse, pour paroître au commencement de février, un ouvrage nouveau, de M. Laurentie, inspecteur-général des études, intitulé : INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE, OU NOUVEAU TRAITÉ DE L'ORIGINE ET DE LA CERTITUDE DES CONNOISSANCES HUMAINES. L'auteur, qui a lu l'année dernière quelques chapitres de son ouvrage à la société des Bonnes Etudes, se propose de démontrer que la religion est la seule vraie philosophie, et il le démontre d'abord en exposant les variations infinies de la philosophie humaine, ensuite en faisant comprendre que sans la foi la raison de l'homme est impuissante à établir quoi que ce soit par les systèmes. De cette manière, M. Laurentie montre la nécessité de remonter sans cesse à une révélation divine, comme à la seule origine des connoissances, et il indique le moyen universel que Dieu a établi dans la société pour y perpétuer les vérités nécessaires à la conservation de l'être intellectuel et de la société même. On voit que cette philosophie, toute religieuse, et néanmoins d'une rigueur de démonstration extrême, n'est que le développement d'une doctrine que nous défendons sans cesse dans nos écrits. M. Laurentie l'a appliquée à toutes les parties de la philosophie scolastique; et nous aurons l'occasion de faire sentir plus tard les avantages qu'il y auroit à soumettre ainsi l'enseignement à un principe qui n'est autre chose que la religion. L'ouvrage fera un volume de plus de 500 pages, et se vendra 6 fr. chez Méquignon Junior, rue des Grands-Augustins, et au bureau du *Mémorial catholique*.

Errata pour le n°. de décembre 1825.

Pag. 357, lig. 24, au lieu de *Ou, en entrant*, etc., lisez : *Or, en entrant*, etc. — Pag. 377, lig. 26 et suiv., rétablissez toute la phrase, qui contient plusieurs fautes, ainsi qu'il suit : « C'est que celui qui, un instant, a eu » foi dans les promesses de la philosophie, reste tellement effrayé de son » néant, que, se rejetant aussitôt au sein de la religion, il renonce pour » toujours à tous ces coupables rêves de l'orgueil humain. »

IMPRIMERIE DE GUEFFIER, RUE GUÉNÉGAUD, N°. 31.

*** On vient de mettre en vente la traduction française des premières lettres sur la Réforme, du fameux Cobbett, ouvrage qui a eu à Londres un succès si prodigieux, que plus de *quarante mille* exemplaires en ont été vendus. Nous nous contenterons aujourd'hui de renvoyer nos lecteurs à ce qui en a été dit dans une lettre de Londres insérée au *Mémorial* de septembre 1825, nous proposant d'y revenir incessamment. Voici le titre de l'ouvrage : HISTOIRE DE LA RÉFORME PROTESTANTE, EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE ; dans une série de lettres adressées au peuple anglais. Première livraison, in-8°; prix : 2 fr., et 2 fr. 25 cent. par la poste. A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10.

*** Nous annoncerons encore une nouvelle bien intéressante pour les personnes pieuses : c'est la prochaine publication, au bureau du *Mémorial Catholique*, d'un ouvrage du prince de Hohenlohe, traduit de l'allemand sur la seule édition approuvée par lui et publiée à Vienne en 1825, sous ce titre : HEURES CATHOLIQUES, OU LIVRE DE PRIÈRES ET DE MÉDITATIONS A L'USAGE DES FIDÈLES ; avec un beau portrait de l'auteur.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le *Mémorial catholique* paroît du 15 au 20 de chaque mois, à partir du 15 janvier 1825, par livraison de quatre feuilles d'impression (64 pag.) in-8°.

Le prix de la souscription (*franc de port*) est de 8 fr. pour six mois, 15 fr. pour l'annee, et 20 fr. pour l'étranger, la Suisse exceptée.

ON SOUSCRIT A PARIS :

Au bureau du *Mémorial catholique*, rue Cassette, n° 35, près Saint-Sulpice.

On souscrit aussi chez tous les Directeurs de poste, et chez les principaux Libraires de France, comme de l'étranger, dont nous donnons la liste. Les lettres, demandes et réclamations, ainsi que les envois d'argent, doivent arriver franc de port.

Libraires de la France chez lesquels on souscrit au Mémorial.

Abbeville, Grare.
Agen, Noubel.
Aix, Mouret, Terris.
Alby, Rodière.
Alençon, Raynouard.
Ambert, Seguin.
Amiens, Caron-Vitet.
Angers, Fourier-Mame.
Angoulême, Madame Marrot.
Argentan, Lecresne.
Arras, Topino.
Aurillac, Grassal.
Autun, Dauphin.
Auxerre, veuve François Fournier.
Avranches, Quesnel.
Avignon, Séguin aîné, Aubanel.
Bar-le-Duc, Laguerre.
Bastia, Lorencie.
Bayeux, Groult.
Bayonne, Gosse.
Beaune, Bernard Dufay.
Beauvais, Desjardins.
Besançon, Girard, Gauthier.
Béziers, Cambon.
Blois, Darnaud.
Bordeaux, Lafite, Lafargue.
Bourg, Dufour, Bottier.
Bourges, Gilles.
Brest, Auger, Michel.
Brignolle, Dufort.
Brive, Crauffau.
Caen, Mancel, Manoury.
Cahors, Richard.
Calais, Leleux.
Cambrai, Berthoud.
Carcassonne, Gadrat-Capelle.
Carpentras, Proyet.
Châlons-sur-Marne, Dortu.
Châlons-sur-Saone, Dejussieu.
Charleville, Raucourt.
Chartres, Deshayes.
Château-Gontier, Lecoq.
Chaumont, Bouchard.
Cherbourg, Boulanger.
Clermont-Ferrand, Thibaut Landriot.
Colmar, Neukirk.
Dax, Bailleau fils.
Die, Riebaud.
Dijon, Coquet, Noellat.
Douay, Tarlier.
Dunkerque, Létendart-Delvoye.
Evreux, Ancelle.
Falaise, Brée aîné.
Fontainebleau, Durant, Madame Petit.
Grenoble, Baratier frères, Ch. Dechenaux.
L'Aigle, Mademoiselle Glaçon.
Langres, Dufay.
La Rochelle, Pavie.
Laval, Grandpré, Ronné.
Le Hâvre, Duflo, Chapelle.
Le Puy, Lacombe.
Libourne, Fontaine.
Lille, Vanackère, Lefort.
Limoges, Bargeas.
Lons-le-Saulnier, Gauthier.
Lorient, Caris, Lecoat-Saint Haouen.
Lyon, veuve Barraud, Rusand, Guyot.
Mâcon, Grosset.
Le Mans, Dureau, Belon.
Marmande, veuve Bousquet.
Marseille, Camoins, Masvert et Chaix fils aîné, Chardon.
Mayenne, Roullois.
Meaux, Dubois Berthault.
Melun, Leroy, Michelin.
Mende. Ignon.
Metz, Devilly, Theil, Mlles. Adam.
Montauban, Forestier.
Montpellier, Seguin, Sevalle.
Morlaix, Petit.
Moulins, Desroziers.
Nancy, Mesd. Bontout, Clément.
Nantes, Bossel.
Narbonne, Decampe.
Niort, Quentin, Robin.
Nismes, Gaude fils.
Orléans, Monceau.
Pau, Vignancourt, Perris.
Périgueux, Jardin.
Perpignan, Alzine, Tastu.
Poitiers, Barbier.
Privas, Tomba.
Quimper, Chapalain.
Rennes, Vatar, Mademoiselle Blouet.
Rodez, Carrere.
Rouen, Fleury.
Saintes, Delys.
Saint Brieuc, Prudhomme.
Saint-Dié, Schoulz.
Saint-Flour, Vidal.
Saint-Lô, Elie.
Saint-Malo, Valaîs.
Saint-Quentin, Tilloy Moureau.
Sainte-Menéhould, Mainbaux.
Saumur, Névo-Degouy.
Sedan, Baudrén.
Sens, Guillemard.
Soissons, Arnoult.
Strasbourg, Levrault, Alexandre.
Tarascon, Aubanel.
Tarbes, Gardelle fils.
Toulon, Bellue.
Toulouse, Manavit.
Tours, Mame.
Troyes, Sainton fils.
Valence, Marc-Aurel.
Valenciennes, Girard aîné.
Vannes, Galles aîné.
Vendôme, Soudry.
Verdun, Benit, Villet.
Versailles, Etienne.
Vesoul, veuve Lepagnez.
Villeneuve-d'Agen, Croisilhes.
Vire, Adam.
Vitry (Marne), Nicaise.

Libraires de l'étranger chez lesquels on souscrit au Mémorial.

Aix-la-Chapelle, J. A. Meyer.
Anvers, Ancelle.
Amsterdam, Dufour.
Berlin, Schlesinger.
Berne, Bourgdorfer.
Bruxelles, Lecharlier, Renaudière fils aîné et compagnie.
Fribourg, A. Eggendoffer.
Gand, Houdin.
Genève, De Châteauvieux, négociant.
Lausanne, Luquiens.
Liége, Madame Duvivier.
Londres, Treuttel et Wurtz, Booker, Keating.
Manheim, Artaria et Fontaine.
Mayence, Leroux.
Milan, Giegler, J. Bocca.
Mons, Leroux.
Moscou, Riss.
Naples, Borel, Marotta et Vanspandoch.
Saint-Petersbourg, Georget Leffler, Ch. Weyher, Graff.
Turin, Ch. Bocca.
Utrecht, Schikhoff.
Vienne, Schaumbourg.